

NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE,

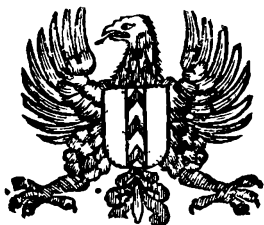
OU

ANNALES LITTÉRAIRES
ET POLITIQUES

DE l'Europe, & principalement de la Suisse;

DEDIÉ AU ROI.

OCTOBRE 1773.



A NEUCHÂTEL,

De l'Imprimerie de la Société Typographique;





NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE.

OCTOBRE 1773.

PREMIERE PARTIE.
ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.

I. *ENCYCLOPEDIE, ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines.*
TOME XXIV. Yverdon. 1773.

L'ANNONCE de ce nouveau volume suffit pour faire connaître que l'exécution de cette importante entreprise se continue avec la même activité. Entre plusieurs articles ajoutés ou substitués, nous choisissons celui qui a pour objet les *insectes*. Il nous a paru également intéressant & travaillé d'une manière

Conformément à la loi générale de la nature, ils conservent invariablement, sans exception, leurs especes, & reproduisent leurs semblables par la voie de la génération. Il en est dont chaque individu paraît réunir les deux sexes, comme les limaçons; il en est aussi, comme chez les abeilles & les fourmis, dont la plus grande partie de l'espece n'est ni mâle ni femelle. Quelques-uns sont vivipares, mais la plupart sont ovipares. L'*insecte* d'abord informe, se nourrit de la substance dans laquelle il nage dans l'œuf; il grossit, se développe, perce la coquille, & sort. Plus les animaux sont petits & exposés à des accidens, & plus aussi la nature les a rendu féconds. Une abeille femelle peut donner jusqu'à quatre essaims dans une année, chacun de quinze à seize mille individus. Tous les *insectes* qui vivent de verdure n'éclosent que lorsque le printems en ranimant la nature a fait pousser les végétaux. Chaque mere dépose ses œufs avec intelligence dans des lieux sûrs, avec les précautions convenables, sur les plantes ou sur les animaux qui doivent servir de nourriture aux petits dès leur naissance. Les *insectes* qui habitaient les eaux avant leur transformation, devenus habitans de l'air, vont les chercher de nouveau pour y déposer leurs œufs, dont le nombre varie.

claire & méthodique. On y trouve en effet tout ce que l'on fait de plus certain & de plus curieux sur les caracteres distinctifs des *insectes*, leur génération, leurs principales parties, leur métamorphoses, leur nourriture, leurs habitations, leur industrie, & enfin les divers systèmes inventés par les naturalistes pour parvenir à ranger sous certaines classes, des êtres si nombreux, si variés, & entre lesquels on observe de si grandes différences. Nous nous bornerons à extraire de cet article ce qui pourra plaire au plus grand nombre de nos lecteurs.

Les *insectes* sont des petits animaux, dont le corps est comme partagé en différentes parties, par des incisions ou par des especes d'étranglemens, anneaux ou cordons; ce qui a donné lieu au nom qu'ils portent dans toutes les langues. La plupart ont un grand nombre de pieds, respirent par des pores latéraux & ont une peau fortifiée par des parties écailleuses, avec des antennes sensibles & mobiles. On peut dire en général, qu'à descendre depuis les plus grands animaux jusqu'aux plus petits, les *insectes* commencent là où les animaux des autres ordres finissent. Il en est même qui par leur petitesse échappent à nos yeux. On en a découvert des milliers dans une goutte de vinaigre.

Conformément à la loi générale de la nature, ils conservent invariablement, sans exception, leurs especes, & reproduisent leurs semblables par la voie de la génération. Il en est dont chaque individu paraît réunir les deux sexes, comme les limaçons; il en est aussi, comme chez les abeilles & les fourmis, dont la plus grande partie de l'espece n'est ni mâle ni femelle. Quelques-uns sont vivipares, mais la plupart sont ovipares. L'*insecte* d'abord informe, se nourrit de la substance dans laquelle il nage dans l'œuf; il grossit, se développe, perce la coquille, & sort. Plus les animaux sont petits & exposés à des accidens, & plus aussi la nature les a rendu féconds. Une abeille femelle peut donner jusqu'à quatre essaims dans une année, chacun de quinze à seize mille individus. Tous les *insectes* qui vivent de verdure n'éclosent que lorsque le printems en ranimant la nature a fait pousser les végétaux. Chaque mere dépose ses œufs avec intelligence dans des lieux sûrs, avec les précautions convenables, sur les plantes ou sur les animaux qui doivent servir de nourriture aux petits dès leur naissance. Les *insectes* qui habitaient les eaux avant leur transformation, devenus habitans de l'air, vont les chercher de nouveau pour y déposer leurs œufs, dont le nombre varie,

pour ainsi dire , à l'infini , selon les especes.

On distingue dans tous les *insectes* trois parties principales , la tête , le thorax ou corcelet & le ventre. Elles ont fait l'objet des recherches & de l'admiration de physiciens. On connaît les différentes métamorphoses que ces êtres , en apparence si peu dignes d'attention, essuient successivement. De l'œuf sort un ver ou une chenille , qui , parvenue à toute sa grosseur , cesse de manger , s'enveloppe & reste sans action sous la forme de nymphe ou de chrysalide , d'où l'on voit sortir au tems marqué par la nature , un *insecte* toujours semblable à celui qui avait fécondé ou déposé l'œuf. Sous toutes ces formes , c'est le même animal , dont les parties sont repliées , emmaillottées , couvertes de diverses enveloppes qu'il doit dépouiller par degrés , pour paraître dans son état parfait , produire son semblable & mourir.

Les *insectes* sont frugivores ou carnivores. Parmi les frugivores , le ver blanc du hanneton mange les racines des plantes sous terre , & dévore les feuilles des arbres , lorsqu'il a pris des ailes. Les vrillettes percent le bois & se nourrissent de la poussière qu'elles ont faite. Chaque espece a sa feuille ou sa fleur favorite. Parmi les *insectes* carnassiers , les uns ne mangent que les chairs qui fer-

mentent ou qui se corrompent, d'autres s'attachent aux excréments des animaux. Il en est de parasites, nichés sous l'épiderme & se nourrissant de la substance de l'animal qu'ils persécutent. On connaît assez les *insectes* qui s'attachent à l'homme & sur-tout à ses cheveux; ils ont eux-mêmes leurs poux, tandis qu'ils déchirent d'autres animaux. Il y en a qui dévorent leurs semblables, d'autres ne font la guerre qu'à des espèces différentes de la leur. Plus ils sont voraces, & plus aussi ils sont forts ou adroits; leurs forces proportionnelles & leurs ruses, forment l'un des objets les plus admirables de l'histoire naturelle.

Toute la nature est vivante & animée, il n'est aucun lieu qui ne paraisse peuplé, les *insectes* habitent par-tout. D'abord les eaux en sont remplies; il en est à qui l'eau de la mer convient seule, d'autres vivent également dans l'eau douce & dans l'eau salée. On en voit qui se construisent des fourreaux toujours uniformes pour chaque espèce, & qui habitent les ruisseaux. Une seule espèce peut vivre dans les eaux thermales de Padoue qui sont très-chaudes, tandis que toutes les autres y périssent. Le nombre des *insectes* amphibies est innombrable, & ils le sont de différente manière. Chaque liquide, quel qu'il

soit , a les siens qui lui sont propres. D'un autre côté , on en voit qui passent leurs premiers états sous terre & en sortent ailés ; d'autres y habitent constamment & s'y creusent des galeries voûtées. Il en est qui habitent sous des pierres qui leur servent de toit , ou qui les percent pour s'y nicher , ou qui se construisent des domiciles de terre & de sable qu'ils savent détremper , coller & enduire. Chaque plante a d'ailleurs ses *insectes* particuliers , les galls , les excroissances de plusieurs arbres en renferment aussi. Les mouches ichneumones pondent leurs œufs sur tous les autres *insectes* , depuis le moucheron jusqu'aux plus grosses chenilles , qui périssent par-là. Les poux qui comprennent un nombre prodigieux d'especes , en détruisent aussi une grande quantité. C'est ainsi que la Providence entretient l'équilibre dans la multiplication des *insectes*. Observons encore , par rapport à leur habitation , qu'on en voit qui passent leur premier état en terre & ensuite sous l'eau , sans être aquatiques que par la tête ; le reste de leur corps ne se mouille jamais , il est environné d'un volume d'air assez considérable pour laisser leur respiration libre , & après leur dernier changement ils deviennent habitans de l'air.

Mais ce qui doit principalement exciter ici

la plus grande admiration , c'est l'industrie des *insectes* , la sagacité avec laquelle ils savent éviter ou tromper leurs ennemis , les attaquer ou se défendre , se procurer leur nourriture & la préparer , se bâtir des retraites ou des domiciles ; l'art , en un mot , avec lequel ils savent tirer parti des organes merveilleux & des instrumens dont ils sont pourvus. Sans entrer dans des détails que nous ne pourrions jamais épuiser , contentons-nous de rassembler divers traits singuliers , qui annoncent certainement chez les *insectes* quelque intelligence , de la prévoyance & de la mémoire. Commençons par les soins paternels pour leurs petits. Chez les abeilles & les fourmis , les mulots de chaque espèce semblent n'exister que pour la conservation des petits , dont ils s'occupent sans cesse. Les coulins placent leurs œufs dans l'eau claire , & d'autres dans l'eau bourbeuse. Tous en général les déposent sur des plantes ou dans des endroits propres à fournir aux petits , dans l'instant où ils seront éclos , la nourriture qui seule peut leur convenir.

Ces mêmes coulins lient leurs œufs avec un suc visqueux qui se durcit. Quelques phalenes s'arrachent les poils ; d'autres filent pour leur faire une enveloppe. La mouche ichneumone prévoyant le tems où ses petits

doivent éclore, tue des chenilles & les porte dans les trous où elle a placé ses œufs, pour servir aussi-tôt d'aliment. Quoique l'araignée soit si cruelle, même pour ses semblables, il en est une espèce qui porte par-tout ses petits sur son dos. Les insectes feraient-ils toutes ces choses, s'ils étaient absolument dépourvus d'intelligence? Il existe donc des êtres qui en sont doués à des degrés différens de perfection, comme il existe tant d'organisations diverses.

Eminet in minimis, maximus ipse Deus.

Plusieurs *insectes* ne sont pas voir moins d'intelligence dans la construction de leurs différens nids, toujours accommodés aux besoins de l'animal. Si c'est pour y vivre & y grossir, on l'aggrandit. Si c'est pour y subir des transformations, il est exactement clos. Diverses espèces de chenilles roulent les feuilles, & toujours avec art, pour se construire une maison. Celle du bourdon est composée de feuilles découpées; elle a la figure d'un dé à coudre, avec un couvercle semblable à une petite assiette. Ce bourdon sort quand il veut, & le couvercle retombe de lui-même. On sait que les cellules des abeilles & des guêpes sont formées & assemblées selon les règles de la plus exacte géométrie, & les

usages de toute la société. Les guêpes, que l'on appelle castonnières, suspendent à des branches, des nids ovales, dont l'extérieur est d'un carton lisse & ferré, & l'intérieur admirablement partagé en cellules singulièrement rangées. Les galeries que construisent certaines fourmis, sont plus ingénieusement exécutées que les souterrains qu'on pratique dans les places de guerre. En général, les *insectes* plus petits que les autres animaux, les surpassent en intelligence & en adresse. C'est de quoi on se convaincra mieux encore, si l'on considère les précautions dictées par la prévoyance qu'ils savent prendre. Les frelons qui craignent l'eau ne font pas l'entrée de leurs nids au haut mais au bas. Les *insectes*, qui passent l'hiver sans manger, se retirent sous terre dans des loges que chaque espèce construit uniformément, & assez profondes pour les garantir de toute humidité. D'autres en grand nombre se renferment dans des enveloppes de coton, qui leur servent de couverture, &c.

Quelle adresse, quelle patience chez l'araignée fauteuse & la fourmi-lion pour attraper leur proie. Lorsqu'une abeille attaque un bourdon qui est plus fort qu'elle, elle en appelle une autre à son secours; & tandis que l'auxiliaire tient l'ennemi, la première

lui enfonce son aiguillon. On connaît les divers *insectes* qui filent de la soie, de même que la subordination qui regne parmi les abeilles. Il est une sorte de taon, dont les petits doivent éclore sous la peau d'une renne. La mouche poursuit le quadrupède léger, qui s'enfuit dans les montagnes couvertes de neige en s'agitant en vain. Elle ne le quitte pas qu'elle n'ait introduit ses œufs sur le dos de l'animal, & les petits qui en sortent s'y tiennent cachés pendant l'hiver, & deviennent l'été suivans des mouches revêtues de la même robe que leur mère. Une singularité remarquable, c'est qu'il y a des plantes parasites qui végètent sur certains *insectes* & se nourrissent de leur substance.

Plus on observe les *insectes*, & plus ils présentent de merveilles. Quoi de plus admirable que les cornes du *cerf-volant*, qu'il fait ouvrir & fermer avec tant d'adresse; celles d'un autre scarabée qui peuvent se plier comme les feuilles d'un livre; celles du *cerambix* qui surpassent en longueur tout l'animal; celles du *perroquet d'eau*, que l'animal remue comme les doigts de la main? Le museau allongé du charanson est aussi singulier que la trompe d'un éléphant. Voyez les sauts prodigieux de la puce, la marche saillante & en croix de la sauterelle, le mou-

vement de la *tipule* qui danse sur l'eau sans se mouiller les pattes , &c. La *phriganée* , infecte d'abord aquatique , vit au milieu des poissons ses ennemis ; elle se couvre de sable & de brins d'herbe pour tromper leur avidité , & le soir elle prend des ailes & s'envole. Un autre se couvre de ses excréments , un troisieme déguise sa marche pour ne pas être reconnu des oiseaux , dont il serait la proie. La chenille qui détruit les étoffes , se fait un habit des poils de celle où elle s'est nichée. Elle grossit & étend à proportion ce fourreau par de nouvelles bandes. Si on a l'attention de la transporter successivement sur des étoffes de différentes couleurs , on la voit bientôt se promener avec un habit bigarré comme un petit arlequin. Le *scorpion d'eau* & plusieurs autres especes d'*insectes* aquatiques sont pourvus de sames qu'ils savent mettre en mouvement avec une adresse singuliere.

Tous ces *insectes* se détruisent les uns les autres , ils ont leur adresse pour surprendre comme pour éviter d'être surpris. De-là un équilibre dans la nature & la conservation proportionnelle des especes. Il est certaines mouches vivipares qui peuvent mettre bas jusqu'à deux mille petits d'une portée , & qui se multiplieraient trop , si elles ne devenaient pas la proie des araignées & de diverses especes d'oiseaux.

Nous ne nous arrêterons plus qu'à une seule particularité relative aux *insectes*. Quoique muets, la plupart ont, comme les autres animaux, des organes propres à faire un bruit ou rendre des sons différens, mais uniformes dans chaque espèce, par lesquels ils se font entendre à nous & s'entendent entr'eux. Le *scarabée* en rongant le bois fait un bruit régulier comme celui d'une montre, les cigales chantent ou frédonnent différemment, selon les espèces, & les abeilles bourdonnent suivant les circonstances. C'est un murmure triste & languissant lorsqu'elles ont perdu la reine de l'essaim; c'est un ton plus gai & plus relevé lorsqu'elles l'ont retrouvée; c'est un son animé & aigre si un ennemi les attaque. Ces sons ne sont pas des voix & ne partent ni de la bouche ni du gosier; ils sont formés différemment, selon les espèces, & produits soit par le frottement de la tête contre le corselet, soit par celui des ailes l'une contre l'autre, soit par la rapidité de leur mouvement. Ces mêmes sons doivent différer dans chaque espèce, selon la position & le mouvement des parties qui agitées suivant la volonté de l'*insecte*, peuvent donner des tons plus ou moins forts. On entend la *taupe grillon*, quoiqu'enfoncée en terre, & le *scarabée aquatique*, quoiqu'enfoncé

sous l'eau. Nous ne pouvons pas toujours découvrir le but ou le dessein de ces sons ; mais les *insectes* de l'espèce ne s'y méprennent pas. Nous le devinons cependant par rapport à plusieurs. La cigale femelle est muette, le mâle l'appelle par ses chants redoublés , elle s'approche & ils s'accouplent. Le grillon de campagne en use de même : à mesure que la femelle approche, le bruit diminue insensiblement : lorsqu'elle est arrivée, il cesse tout-à-fait. On peut aussi s'appercevoir que ces sons par leur variation expriment, ou les sensations, ou les passions de l'*insecte*, la douleur, la crainte ou le contentement.

Il ne serait pas difficile de rassembler encore une multitude de faits singuliers sur des êtres si nombreux & si variés ; mais nous nous contenterons d'observer que par cette même raison les plus habiles naturalistes n'ont pu jusqu'à présent les ranger sous un système méthodique, ni établir par rapport à eux des classifications exemptes de difficultés, ni saisir les vrais caractères essentiels & génériques qui réunissent les uns & distinguent les autres : tant ces petits animaux sont variés, tant ils ont entr'eux de rapports marqués, joints à de très-grandes différences.



II. *Journal de Pierre le Grand, depuis l'année 1698, jusqu'à la conclusion de la paix de Nysadt. Traduit sur l'original russe. Imprimé d'après les manuscrits corrigés de la propre main de S. M. I. qui sont déposés dans les archives. Deux parties, in-8°. Londres, 1773.*

UN Journal de Pierre le Grand est bien propre à piquer la curiosité. On aime à voir les grands hommes se rapprocher du vulgaire : on se plaît à les entendre raconter eux-mêmes ces grandes actions qui en ont fait autant de héros ; ou s'ils daignent descendre dans certains détails d'un autre genre, on prend plaisir à les voir dans la simplicité de la vie privée, se montrer avec moins d'éclat, & par-là même plus au naturel. L'impératrice de Russie actuellement régnante desirant de faire encore mieux connaître le plus illustre de ses prédécesseurs, chargea le prince Michel Scherbatov de visiter les archives du cabinet de ce monarque. On y trouva deux manuscrits qui contiennent les mémoires de cet autre fondateur de l'empire de Russie. L'impératrice le fit imprimer à Pétersbourg en 1770. S. A. R. Monseigneur

Seigneur le prince Henri de Prusse a rapporté de son voyage en Russie, un exemplaire de ce journal dans sa langue originale. M. Simon de Schelpötief, jeune officier Russe, d'un mérite distingué, qui est allé perfectionner ses connaissances dans la capitale de la Prusse, s'est chargé de traduire cet ouvrage. M. Formey a pris soin de revoir son travail, pour lui donner le style qui convient à ce genre. Malgré l'exactitude du traducteur, & les soins de celui qui a revu la traduction, elle était bien éloignée d'être française. L'édition qui a paru en Suisse a été revue exactement, & elle est infiniment supérieure pour le style.

Pour donner une idée de cette production, nous devons nous bonner à rapporter quelques-uns des articles qui nous ont paru les plus remarquables.

Frédéric-Auguste, roi de Pologne, étant allé à Varsovie au mois d'août 1702, fit arrêter sur le champ l'ambassadeur de France, nommé Héron, parce qu'il s'était vanté d'avoir disposé plusieurs palatins à placer sur le trône de Pologne un prince de la maison de Bourbon (le prince de Conty). Il l'envoya sur les frontières de la Silésie, & ordonna qu'on le laissât partir de là.

Le 3 octobre de la même année, pendant

le siège de Nothenbourg (*) par les Russes , un tambour Suédois vint de la forteresse , au nom de l'épouse du commandant , & de celles de tous les officiers , pour porter au maréchal Schérémétov une lettre , dans laquelle elles le conjuraient de leur permettre de sortir de la citadelle , où le feu & la fumée les incommodaient beaucoup. Un capitaine du régiment de Préobragenski , qui se trouvait alors sur les batteries (ce capitaine était le czar lui même) , leur fit par écrit , la réponse suivante : *Je sens parfaitement , mesdames , que la situation où vous vous trouvez , n'est rien moins qu'agréable. J'ai cru qu'il était inutile de faire passer votre lettre à notre maréchal : M. Scheremetov est trop honnête ; il ne pourrait jamais se résoudre à vous séparer de vos chers époux. Si vous desirez bien sincèrement de vous mettre à l'aise , comme vous le témoignez , je ne vois qu'un moyen pour y réussir ; mais moyen infaillible : c'est de quitter la place avec vos maris.* Les assiégés ne répondirent à ce billet

(*) Les Russes s'étant rendus maîtres de cette place importante , lui donnerent le nom de Schlusfelbourg , qu'elle a conservé , & qui signifie *ville de la clef* , parce qu'en effet elle est la clef de l'Ingrie & de la Finlande.

que par un feu continuel sur le camp ennemi , & principalement sur la batterie d'où ils l'avaient reçu ; les Russes néanmoins , ne perdirent pas un seul homme.

Les Russes , pressant le siège de Narva , apprirent de quelques prisonniers Suédois , que le commandant de cette place attendait à tout moment le général-major Schlippenbach , qui devait amener un renfort de troupes. Profitant de cette circonstance , les assiégeans usèrent de stratagème , afin d'attirer l'ennemi hors de la ville , & d'avoir des nouvelles plus positives , en s'emparant de quelques personnes de considération. Pour cet effet , on fit défilér secrètement , sous les ordres du czar , quelques régimens d'infanterie & de dragons , sur le chemin de Revel , vers l'église de S. Pierre , dans le lieu nommé Tervako. Les régimens d'infanterie de Semenovski & d'Ingermanlandski avaient l'uniforme bleu , & l'on fit mettre aux dragons des manteaux de la même couleur : les drapeaux de ces troupes ressembloient à ceux des Suédois. D'un autre côté , les Russes bien armés , & commandés par le général prince de Repnin & M. de Mentzikov , gouverneur d'Ingrie , marchaient en ordre , comme pour aller empêcher le prétendu renfort de Schlippenbach de venir au

secours de la ville. Les faux Suédois ayant donné le signal de deux coups de canon, la garnison de Narva y répondit sur le champ par le même nombre, comme au signal convenu : ils en tirèrent encore quatre, qui furent suivis de quatre autres de la part des assiégés : on ne douta plus dès-lors que ceux-ci ne se fussent laissé tromper. Les avant-gardes des deux corps s'étant rencontrées, les Russes déclarés feignirent de plier & de se retirer en confusion dans leur camp, tandis que les prétendus Suédois, marchant en ordre, faisaient grand feu, & semblaient vouloir s'ouvrir un passage vers la ville. Le commandant de Horn envoya aussi-tôt au-devant d'eux, pour les conduire dans la place, le lieutenant-colonel Marquart, avec quelques officiers & 4 ou 500 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. Ils joignirent le prétendu corps de Schlippenbach, en criant, *soyez les bien venus*, & ne reconnurent leur erreur que lorsqu'il n'était plus tems. Ce stratagème heureux, dont M. de Voltaire ne fait point mention dans son *Histoire de Russie*, quoiqu'il ait eu sous les yeux, en composant cet ouvrage, le *Journal de Pierre le Grand*, répandit l'alarme dans Narva, & les Russes apprirent de ces nouveaux prisonniers, dans quel état se

trouvait la place , qu'ils emportèrent bientôt après.

Voici comme l'on raconte dans cet ouvrage, la funeste catastrophe du fameux Patkul : “ Dès qu'il fut instruit en Saxe du traité de paix qui allait terminer les querelles d'Auguste & de Charles XII, il fit de fortes représentations aux ministres Saxons, en sa qualité de ministre Russe accrédité à la cour de Varsovie, & tâcha d'empêcher que cette paix ne fût conclue ; ce qui mit les ministres Saxons en fureur contre lui. Ceux-ci l'ayant ensuite invité, pendant la nuit, comme pour tenir une conférence secrète, il y fut pris & arrêté par un officier & des soldats qui étaient apostés pour cet effet : on le mena dans la forteresse Sonnenstein, où il fut gardé dans une chambre séparée, & assez bien traité au commencement. On lui déclara ensuite que s'il voulait donner un engagement par écrit, qu'il ne chercherait point à se venger du roi de Pologne, non plus que des ministres Saxons, & qu'il sortirait du pays dans un an & quatre mois, on lui rendrait la liberté ; mais il refusa d'acquiescer à ces propositions, & répondit que c'était une prétention absurde, puisqu'il s'agissait de l'honneur de son souverain, & que, par conséquent, il ne pou-

vait s'engager à rien sans un ordre de sa part. Cela déplut au roi de Pologne & aux ministres de Saxe, & l'on envoya Patkul dans une prison où il fut traité durement. Ce procédé si ignominieux envers un ministre & lieutenant-général de la Russie, engagea le prince Démétrius Gallitzin, alors ministre à la cour de Saxe, de faire des protestations par écrit, qu'il remit aux ministres Saxons : cependant, sans y avoir égard, quand on conclut la paix particulière avec le roi de Suède, & à la sollicitation de ce souverain, ces ministres livrèrent Patkul à la vengeance de ce prince, le 9 septembre 1706, après l'avoir qualifié dans le traité, de *déserteur* & de *traître à la patrie*. On l'amena aussitôt garrotté à Kœnigstein, ainsi que le commandant de Sonnenstein, que l'on soupçonnait d'avoir procuré à Patkul des moyens d'envoyer des lettres pendant sa détention. Ensuite Patkul fut honteusement mené à Dippoldiswald, sous une garde de 50 Suédois, & fut retenu à l'armée de Charles XII, comme criminel, pendant près d'une année. Au bout de ce temps, sans avoir égard aux intercessions (*) des autres souverains ; quand

(*) M. de Voltaire dit au contraire, dans son *Histoire de Charles XII*, livre troisième, qu'il

les Suédois sortis de la Saxe , furent rentrés en Pologne , Patkul fut roué au commencement d'octobre (*) 1707 , dans la ville de Casimir. Ce qu'il y a de plus étonnant , c'est que l'officier Suédois , qui devait assister à l'exécution de cet infortuné , & qui lui fit trancher la tête , quoique ce fût longtemps après qu'il eut été roué , & qu'il respirait à peine encore , fut cassé par le roi de Suede , qui avait ordonné qu'on ne le décapiterait que lorsqu'il aurait expiré dans les souffrances. „

Nous terminerons cet extrait , en rapportant , d'après le *Journal de Pierre le Grand* , l'histoire de la célèbre bataille de Pultava. Le czar joignit son armée devant cette place , le 4 juin 1709. On tint aussi-tôt un conseil de guerre sur la maniere de délivrer Pultava , sans donner une bataille générale , qu'on regardait comme une affaire très-hasardeuse. Il fut décidé qu'on se bornerait à de simples approches vers cette ville , afin de s'y pro-

n'y eut pas une seule puissance qui interposât ses bons offices en faveur du malheureux Patkul.

(*) Au mois de septembre , suivant M. de Voltaire , *Histoire de l'empire de Russie , sous Pierre le Grand* , premiere partie , chapitre 15.

curer quelque communication : ces approches commencerent le 16 juin. Les Russes trouverent moyen d'avoir une correspondance avec la place, en y jettant des lettres dans des bombes vuides, par-dessus les lignes des ennemis. Les assiégés en firent autant ; ils manderent que la poudre allait leur manquer, & que les Suédois ayant franchi la palissade, avaient s'appé le rempart. On assembla un grand conseil, où il fut résolu qu'on passerait la Vorskla, & qu'on livrerait une bataille générale, comme le seul & le dernier moyen de sauver la ville.

Le 20, tout l'armée Russe campa à l'autre bord de la riviere, & prépara des fascines ; le 25 elle s'avança, & s'arrêta le soir, à un quart de mille de l'ennemi, afin qu'il ne pût ni la surprendre, ni l'obliger à un combat général, avant qu'elle eût élevé un retranchement. Ce retranchement fut commencé & achevé en une seule nuit. Pierre posta sa cavalerie à la droite dans des bois, & la couvrit de redoutes garnies d'artillerie : il donna le commandement de ce corps au brigadier Aigustov. Le même jour, on apprit que Charles XII, de son côté, s'était avancé pour examiner le camp Russe, & qu'ayant rencontré la nuit un parti de Cosaques assis autour d'un feu, il s'était approché avec du monde, &

qu'il avait tué lui-même un d'entr'eux d'un coup de fusil. Ces Cosaques se leverent, & le blefferent à la jambe d'un coup de carabine, qui lui causa les plus vives douleurs.

Le 27, de grand matin, les Suédois fondirent avec leurs chevaux & leur infanterie sur la cavalerie Russe; & malgré une résistance opiniâtre & un feu continu, ils parvinrent à se rendre maîtres de deux redoutes : cependant six bataillons de leur infanterie, & une dizaine d'escadrons de leur aile droite furent repoussés jusques dans le bois. Le corps principal de l'armée Suédoise perdit, en passant entre les redoutes qu'elle n'avait pu emporter, 14 drapeaux & beaucoup de monde. Comme l'infanterie Russe ne pouvait sortir assez tôt du retranchement pour soutenir la cavalerie, on ordonna au lieutenant-général Baur de se poster sur le côté droit de cette fortification, afin d'avoir le tems d'en faire sortir les fantassins. On lui recommanda néanmoins d'avoir la montagne en flanc, & non à dos, pour empêcher l'ennemi de resserrer la cavalerie Russe dans le vallon. Il reçut ordre aussi de ne reculer qu'au cas qu'il fût attaqué par l'infanterie Suédoise, & de tenir ferme d'ailleurs. Tout cela fut exécuté de point en point; & lorsque le général Baur commença à reculer,

l'ennemi , qui avançait toujours sur lui , eut en flanc le retranchement Russe. Le général Suédois Lœvenhaupt s'approcha avec son infanterie à 30 toises de l'angle de cette fortification ; mais il en fut repoussé par le canon ennemi.

L'armée de Charles voyant qu'elle ne gagnait rien à poursuivre la cavalerie , se défilta de son entreprise , & se remit en ordre de bataille , hors de la portée du canon , dans une plaine située au milieu du bois. On détacha aussi-tôt de l'armée Russe le prince Mentzikov , général de la cavalerie , & le lieutenant-général Renzel , avec cinq régimens de la cavalerie & cinq bataillons , contre les chevaux & les fantassins Suédois que l'on avait coupés & qui s'étaient retirés dans une forêt , où ils furent totalement défaits ; le général-major Schlippenbach fut emmené prisonnier. M. Rosen , qui avait le même grade dans l'armée Suédoise , se posta sur des redoutes , au pied de la montagne : le lieutenant-général Renzel l'y suivit , & l'y enveloppa : il envoya un tambour pour le sommer : l'officier Suédois demanda du tems ; mais on ne lui accorda que demi-heure , au bout de laquelle le général-major Rosen sortit des redoutes avec tout son monde , mit bas les armes , & se rendit à discrétion.

L'infanterie Russe fortit en même tems des deux côtés du retranchement, afin que si l'ennemi venait à l'attaquer, on pût tirer librement sur lui de ce même retranchement, & que ceux qui en étaient sortis, le prissent en flanc.

Dès que les Russes virent les Suédois se rallier auprès du bois, ils firent sortir leur infanterie, qui était sur le front du retranchement, & l'on fit passer derrière l'infanterie à l'aile gauche, six régimens de cavalerie de l'aile droite. L'armée Russe ainsi rangée en bataille, fondit sur le corps principal des troupes Suédoises, qui s'avancèrent de leur côté. A 9 heures du matin, l'action commença entre l'aile droite de celles-ci, & l'aile gauche des Russes : bientôt les lignes des fronts des deux armées engagèrent le combat, qui ne dura que deux heures, quoiqu'on se battît de part & d'autre avec opiniâtreté. La déroute fut générale parmi les troupes Suédoises : on les poursuivit sans interruption : elles furent criblées de coups d'épées & de baïonnettes, & chassées jusqu'au bois, où elles s'étaient rangées avant la bataille. On fit prisonniers les généraux-majors Stackelberg & Hamilton, le maréchal Rendschild, le prince de Wirtemberg, ainsi que plusieurs colonels & autres officiers,

tant de l'état-major que subalternes , & quelques milliers de soldats , dont la plupart furent pris avec leurs armes & leurs chevaux. Il resta sur le champ de bataille , & auprès des redoutes, 9234 Suédois , sans compter les cadavres dispersés dans le bois & dans les champs , & ceux qui moururent de leurs blessures , dont on ne put savoir le nombre. Charles XII étant blessé , se fit porter , pendant l'action , dans une litiere , qui fut trouvée ensuite avec le brancard , dont un côté avait été fracassé par un boulet de canon. Il n'y eut , du côté de l'armée Russe , dans cette mémorable bataille , que la première ligne qui agit ; la seconde n'eut pas le tems de la joindre & de combattre.

Après cet heureux événement , le czar , dont le chapeau & la selle avaient été percés de deux balles , dina dans son camp sous sa tente , où se trouverent tous les généraux , officiers-majors & subalternes Russes , ainsi que les généraux Suédois faits prisonniers. Le comte Piper , premier ministre de Charles XII, voyant qu'il ne pouvait se sauver , vint de lui-même se rendre à Pultava , avec les deux secretares de ce prince, Cédérhelm & Diben : il dina à la table du czar , avec le maréchal Rendschild , à qui Pierre le Grand fit rendre son épée , & avec les autres

généraux. Le même jour, sur le soir, on envoya à la poursuite du reste des ennemis le prince Gallitzin, à la tête des régimens des gardes, & le général Baur ayant sous ses ordres les régimens de dragons : le lendemain, le prince Mentzikov y fut envoyé aussi.

Le 30, l'empereur atteignit les Suédois fugitifs au pied d'une montagne près de Pérevolotchna, sur le bord du Dnieper, & l'on fut instruit par un quartier-maître & quelques Valaques que l'on prit, qu'il n'y avait que trois heures que Charles XII, suivi de 3 ou 400 cavaliers, avait passé cette rivière avec beaucoup de difficultés, & qu'il avait laissé le commandement en chef du reste de son armée au général Lœvenhaupt. Celui-ci, sommé par le prince Mentzikov de se rendre, lui envoya le général-major Kreitz, le colonel Duker, le lieutenant-colonel Traufeter & le comte Douglas, aide-de-camp général. Après quelques conférences, le prince Mentzikov & le comte Lœvenhaupt convinrent que le reste de l'armée Suédoise, fort, contre toute attente, de 14030 hommes, dont la plupart étaient de la cavalerie, mettrait bas les armes, se rendrait prisonnier le même jour, & livrerait au lieutenant-général Baur toute l'artillerie,

avec la caisse militaire & tous les drapeaux, timbales & tambours. Parmi les malheureux Suédois qui accompagnaient Charles XII dans sa fuite, un parti Russe en tua 200, & en fit prisonniers plus de 260, du nombre desquels étaient le général-auditeur & plusieurs autres personnes de considération.

Telle est, dans ce journal, non moins curieux qu'important, sur-tout pour les militaires, la relation de cette bataille justement célèbre, dont le succès a produit la félicité du plus vaste empire de la terre.

III. *Principes abrégés sur la théorie & la pratique des changes, avec des applications relatives à Geneve, & les démonstrations de la regle de trois & de la regle conjointe.* Geneve, chez L. A. Caille, 1772.

VOICI encore un livre élémentaire sur le calcul des changes. Il nous a paru recommandable par sa clarté & sa brièveté. Ce sont les cayers d'un maître qui a long-tems enseigné cette science & qui l'a fait avec succès, & l'on doit en général attacher quelque mérite à ces sortes d'écrits travaillés à l'aide de l'expérience, parce qu'on ne conçoit rien

aussi distinctement , comme on n'exprime rien d'une maniere plus claire , que les notions que l'on s'est efforcé de communiquer aux autres. Il arrive même souvent à ceux qui s'occupent de ce soin , de découvrir , à force de pratique , des méthodes plus abrégées que celles que tout le monde connaît.

On trouve dans ce petit volume les principes de la regle de trois & ceux de la regle conjointe , appliqués à diverses opérations concernant les changes ; & l'éditeur en promet un autre dans le même goût , qui aura pour objet les *arbitrages*.

Nous croyons qu'ils ne pourront qu'être l'un & l'autre utiles aux commerçans , & qu'ils les mettront en état de lire ensuite avec plus de facilité & de fruit les divers traités où ces matieres sont exposées dans un très-grand détail. L'auteur donne ici en peu de mots une idée générale des changes , de leur nature , de leur objet , des contrats auxquels ils donnent lieu , des variations qu'ils effluent & de leurs causes , des monnaies , de la maniere de trouver & de calculer le pair , &c. Après quoi il établit le pair de Geneve en particulier avec les principales villes commerçantes de l'Europe , & compare enfin la valeur des especes qui y ont cours , avec celle des especes de France , de Suisse & du

Piémont, &c. Il a eu soin, malgré les bornes qu'il s'est prescrites, d'énoncer simplement quelques questions, & de laisser l'opération à faire aux commerçans, suffisamment instruits par une question analogue auparavant résolue, avec les détails nécessaires : méthode que l'on ne peut qu'approuver.

A cette indication générale des principales matières contenues dans ce petit traité, nous ajouterons quelques observations sur ce qu'on y trouve de relatif à la règle de trois, qui ne nous a pas paru suffisamment développée.

L'auteur a raison de dire que c'est le bon sens qui fait connaître si une question proposée peut être résolue ou non par la règle de trois, c'est-à-dire, si les termes donnés sont en proportion, ce qui n'aura lieu que quand leur valeur augmentera ou diminuera en même raison. Mais pour qu'un écolier soit assuré dans le jugement qu'il porte, de même que dans la manière dont il arrange & calcule ces mêmes termes, n'est-il pas indispensable de lui donner une idée claire de ce qu'on entend par *rapport & proportion*. Et si après qu'on lui aura simplement dit que, pour trouver un quatrième terme qui soit proportionnel à trois autres connus, il faut multiplier le second par le troisième

troisième & diviser leur produit par le premier, cet écolier s'avisait de demander au maître pourquoi il faut toujours calculer ainsi & non autrement, ce dernier pourrait-il répondre d'une manière satisfaisante à une telle question, sans mettre son écolier au fait de cette propriété essentielle de la proportion géométrique, ou de l'égalité du produit des extrêmes avec celui des moyens; propriété qui fonde la pratique de toutes les règles de trois quelconques, & qu'il est si facile de démontrer, en même tems qu'elle justifie l'opération dont on se sert pour s'assurer que l'on ne s'est pas trompé dans le calcul particulier. Cette opération s'appelle faire la preuve d'une règle; l'auteur aurait dû en dire quelque chose dans cet abrégé.

Il n'eût pas été inutile non plus, de faire remarquer à un écolier que dans toutes les questions concernant les changes & que l'on propose à résoudre par des règles de proportion, les deux premiers termes expriment un rapport général de deux quantités que l'on suppose égales en valeur, quoique monnaies de différens pays & exprimées par des nombres différens. Il s'agit donc toujours de rapports d'égalités: si la question n'en présente qu'une, la règle de trois simple suffira pour la résoudre: si elle en renferme plusieurs,

la regle conjointe deviendra nécessaire. Ainsi la maniere dont l'auteur enseigne à arranger les trois termes donnés , est fort bonne pour le cas des rapports d'égalité. Mais dans tout autre, & lorsqu'il s'agit de rapport d'inégalité, on ne doit point se diriger par la maniere dont la question est énoncée, puisqu'il est aisé de la tourner de plusieurs manieres différentes. D'ailleurs, il faudrait alors admettre la distinction communément reçue des regles de trois directes & indirectes ou inverses ; distinction également inutile & embarrassante pour les écoliers qui s'y trompent à chaque instant, pendant qu'à l'aide d'une direction simple & facile, on peut, en remontant au principe fondamental de cette partie du calcul, leur éviter cette peine là, & leur enseigner à résoudre toutes les questions qui peuvent appartenir aux regles de proportion simples & composées, par une opération uniforme ; c'est-à-dire, en multipliant toujours le second terme par le troisieme, & divisant par le premier, tant pour les regles directes que pour les prétendues inverses.

Pour trouver un quatrieme terme proportionnel, il faut faire une multiplication & une division. On peut, comme le dit l'auteur, commencer par celle des deux opé-

raisons que l'on voudra ; mais il devait ajouter que , si dans la pratique on multiplie avant que de diviser , c'est parce qu'en s'y prenant autrement , on ne manquerait pas de trouver souvent une quotient fractionné qui embarrasserait pour la multiplication qui doit suivre.

L'article où l'auteur parle de la maniere d'abrégér le calcul d'une règle de trois , est très-utile , mais ne nous paraît pas complet. Si l'on enseigne d'abord à un écolier qu'une fraction est un rapport , si on lui rappelle qu'une fraction peut être exprimée en termes plus petits sans changer de valeur , si enfin on lui fait observer que le second terme d'une règle de trois en est toujours le multiplicateur , & le premier terme le diviseur , il saisira sans peine les moyens qu'on lui indique d'abrégér l'un & l'autre. Mais il faut ajouter que l'on peut abrégier encore en travaillant sur le premier & le troisieme , comme on a fait sur le premier & le second , parce que le troisieme pourra sans aucune erreur de calcul être envisagé comme le second ; au moyen de quoi on parvient quelquefois à trouver l'unité pour résultat : ce qui dispense de multiplier ou de diviser. Ainsi , dans l'exemple même proposé par l'auteur , si l'on s'y prend comme nous venons de le dire ,

les trois termes seront 1. 3. 2400, & il ne faudra plus qu'une multiplication pour trouver le quatrieme cherché.

Nous ne pousserons pas plus loin nos observations, & nous renverrons celles qui se rapporteraient à la regle conjointe, jusqu'à ce que l'auteur ait publié le petit traité d'arbitrage qu'il promet, & où cette regle sera nécessairement employée.





SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES DE L'EUROPE.

ALLEMAGNE.

- I. *August Friedr. Vilhelm Sacks vertheidigter Glauben der Christ, &c. Défense de la foi chrétienne, par M. SACK, prédicateur de S. M. le roi de Prusse, &c. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée. Berlin., in-8°. 1773.*

LA première édition de cet ouvrage, publiée en 1748, avait attiré à l'auteur le respect & les éloges de tous les vrais amis de la religion, & en même tems le mécontentement secret & les critiques sourdes de ces prétendus zélateurs, qui n'écoutent que leurs préjugés, qui cachent leurs passions & leurs intérêts sous un masque respecté, & qui nuisent en effet à la vérité qu'ils paraissent défendre avec tant de zèle.

M. Sack, bien éloigné de donner dans l'intolérance théologique, insiste sur la nécessité de rappeler de plus en plus la doctrine chrétienne à sa première simplicité, en s'abstenant d'y joindre des opinions théologiques, puisées dans ces malheureux systèmes qui ont tant contribué à troubler la paix de l'église. Cette précaution est devenue indispensable pour ôter aux incrédules une foule immense d'objections & de difficultés qu'offrent les contradictions des théologiens. Les vues de M. Sack sont pleines de modération & de sagesse, & c'est précisément par cela même qu'il se trouvera des gens qui le taxeront de relâchement, ou peut-être d'incrédulité. Cet homme respectable semble prévoir ce jugement ; & voici comme il en parle. Ce morceau attendrissant doit être proposé pour modèle.

“ Ce que je dis ici, dit M. Sack, peut être regardé comme le chant du cigne ; me voici parvenu aux dernières bornes de la vie humaine ; je descends dans le tombeau. Dieu soit loué de ce que j'envisage cette perspective avec la plus grande tranquillité ou plutôt avec une véritable joie ! Je me tiens aux portes de l'éternité, & je dois m'attendre à chaque instant qu'elles vont s'ouvrir pour moi. Qui pourrait donc m'empê-

cher, non seulement de dire avec une pleine liberté, des vérités qui sont reconnues par des milliers de personnes ; mais encore d'exposer publiquement la manière dont j'envisage ces vérités, & dont je souhaiterais que tout le monde les envisageât ? Quel autre desir pourrais-je conserver, en faisant le dernier pas de cette carrière mortelle, que d'emporter avec moi l'espérance que la terre où j'ai vécu, verra la lumière de l'évangile resplendir toujours avec une grande clarté ; que les ténèbres de l'ignorance & les nuages de l'erreur se dissiperont de plus en plus, & qu'à la fin tout le fatras théologique demeurera enseveli dans un éternel oubli pour faire place à la simplicité évangélique ? La foi chrétienne, dans sa généralité, sans aucune des déterminations & des additions humaines ; cette foi qui se borne à reconnaître un Dieu, une Providence, un Sauveur & un vie à venir, a fait, depuis que je suis en état de penser & de réfléchir, l'objet de ma conviction la plus parfaite, & j'ai éprouvé son efficace divine dans toutes les situations & les révolutions de la vie ; elle m'a servi de conseil dans mes perplexités ; elle m'a calmé dans mes agitations ; elle m'a fortifié dans les épreuves, & consolé dans les revers ; elle m'a profondément humilié dans le sentiment de mes

imperfections & de mes faiblesses ; mais en même tems elle m'a relevé par la confiance filiale que j'ai toujours mise en la grace paternelle de Dieu. Tous ces usages de la foi se font mieux sentir que jamais à la fin de mon pèlerinage ; c'est là que je puis journallement le baume de ma vieillesse , l'élixir qui soutient ma caducité. Le coup-d'œil satisfaisant qui m'offre un autre monde, acquiert toujours plus de clarté à mesure que j'en approche. Il me semble que mon ame rajeunit, & prend une nouvelle vivacité au sein de l'affaiblissement, & au fort des douleurs qui annoncent sa prochaine séparation d'avec le corps. Je vois s'évanouir toutes les choses terrestres, mes travaux & mes occupations, mes soins & mes soucis, mes liaisons & mes connaissances, les jugemens des hommes, tant avantageux que défavantageux ; tout cela devient imperceptible, & rien ne conserve de l'importance à mes yeux que Dieu & l'éternité. „

II. *Remarques d'un voyageur moderne au Levant*, avec cette épigraphe :

Sit fas mihi visa referre.

Amsterdam, in-8°. 1773.

M. le baron de Riedesel, chambellan de

S. M. le roi de Prusse , a déjà publié en allemand une relation de la Sicile qui a été accueillie avec empressement. Il donne aujourd'hui en français la suite de ses observations , & l'on peut dire que son ouvrage mérite d'être distingué parmi tous ceux de son genre. Le voyageur possède toutes les connaissances & tous les talens nécessaires pour bien observer les objets & pour les décrire avec intelligence. Les contrées qu'il parcourt sont ces mêmes lieux qui fournissent tant de matières aux recherches des savans , ces lieux qui sont le théâtre d'événemens qui fixent aujourd'hui l'attention de toute l'Europe. On regrette seulement que l'auteur écrivant dans une langue qui ne lui est point familière, n'ait pas fait revoir son manuscrits par quelque personne en état d'en corriger le style. Cette observation frappera dès les premières pages. Voici le début de cet ouvrage.

“Ennuyé de voir toujours en chrétienté, les mêmes mœurs, les mêmes usages, les mêmes habillemens du corps, & la même mouldure d'esprit; voyant que Paris habille l'Europe entière, & que les femmes la dominent, je fus tenté de voir un pays où l'habillement, les mœurs & usages, la religion, le système d'état, ne fussent autant sujets

que chez nous à des variations continuelles ; où les hommes vivant moins avec les femmes , fussent plus hommes ; lequel enfin ayant moins de loix & moins de connoissances que nous n'en avons , fût plus original , & dont les habitans fussent plus pres de la nature. Je jettai les yeux de loin sur la Turquie ; le souvenir des anciens Grecs enflamma mes desirs ; entre les monumens d'Athènes , je crus pouvoir retrouver des traces du génie & de la grandeur d'ame de ses anciens habitans. Je desirais de connaître les Grecs modernes , & de me rappeler en comparaison les anciens , de marcher sur la terre qui avait produit Socrate & Aristide , Sophocle & Xenophon. Je partis de Naples pour Smyrne , le 10 mai 1768 , à bord d'un vaisseau Anglais. „

Arrivé dans la Laconie , l'auteur a cru trouver dans la situation & le climat de cette partie de la Grece , une des causes du génie des habitans , si célèbres autrefois par l'austérité de leurs mœurs , leur courage invincible , leur amour dominant pour la patrie & pour la liberté.

Ce pays est entièrement bordé de montagnes du côté de l'ouest ; ce qui empêche les vents doux & fertilisans d'y souffler , & l'expose entièrement aux vents froids qui

dominant dans tout le Levant, ceux de l'est & du nord. Cette disposition a probablement contribué à produire cette humeur guerrière, cette austérité, ce stoïcisme, ce mépris des souffrances & de la mort, que l'on admire dans les anciens Spartiates. L'expérience actuelle confirme cette supposition; les habitans du mont Taygete, nommés les Mainottes, soutiennent courageusement leur liberté contre la force Ottomane; ils ne paient point de capitation, ne souffrent aucun Musulman dans leurs demeures, & se gouvernent, chaque village par soi-même, en petits états démocratiques. Ce petit pays, que les Vénitiens nomment *il braccio di Maina*, se divise en quatre capitanates, qui ont de fréquentes guerres intestines. La principale de ces capitanates est gouvernée par une femme, veuve du dernier capitaine; elle s'appelle Tanassera. Cette moderne Amazone avait 50 ans, montait à cheval & commandait à ses concitoyens, tant en paix qu'en guerre. Les Mainottes exercent la piraterie sur toutes les nations, & le font comme on va à la chasse dans les bois; ils semblent se persuader que les bâtimens qu'ils prennent ont été destinés à leur subsistance. Mais chez eux, ils sont fort honnêtes; un voyageur peut compter pleinement sur la

sûreté & l'hospitalité dans toute l'étendue de leur pays ; les chefs des villages lui donnent même une escorte pour la route. Le turban seul , symbole flétrissant de l'esclavage , ne trouve point de grace chez eux ; tout Turc est un homme perdu dans leur pays. C'est donc là la plus ancienne & la plus constante patrie de la liberté. Du tems même de la république de Sparte , elle était habitée par les Eleuthérolacons , amis & confédérés des Lacédémoniens , mais nullement soumis à leurs loix ; ils avaient 18 villes. On peut consulter là-dessus Pausanias , liv. III , chap. 21.

Ephèse , aujourd'hui nommée par les Turcs Ajasalone , est un petit village avec un vieux château tout détruit. A l'emplacement de l'ancienne Ephèse , vers l'occident , il y a plusieurs ruines & beaucoup de souterrains qui doivent être des restes de l'ancien temple de Diane ; car ce que M. de Tournefort a pris pour le temple , était indubitablement un bain public ou des thermes. Deux architectes Anglais , nouvellement revenus de ce voyage , sont du même sentiment , & il suffit d'avoir vu les thermes de Caracalla & de Dioclétien à Rome , pour juger que ce monument ne peut avoir été autre chose. Le fameux temple , bâti par Ctési-

phon , brûlé par Erostrate , & rebâti plus magnifiquement encore par Dinocrate , cet artiste à idées gigantesques , qui ne se proposait rien moins que de tailler le mont Athos , & d'en faire une statue d'Alexandre. Ce temple n'a presque plus laissé d'autres vestiges que des souterrains qu'habitent actuellement les chauves-souris. Les thermes que l'on prend ordinairement pour des temples , doivent avoir été magnifiques ; car on voit à terre deux colonnes de granite noir , d'ordre Ionique , qui sont superbes ; elles ont quatre palmes Napolitaines de diamètre sous la corniche , qui est l'endroit le plus mince de la colonne ; il y a au milieu de l'enceinte de cet édifice , un amas de grands morceaux de marbre , qu'on juge avoir été l'hypocaustum , où l'on chauffait les eaux & d'où on les distribuait dans les bains ; au milieu est un petit escalier qui mène jusqu'au haut ; on voit les restes d'un aqueduc de briques qui y aboutissait. Le *castellum aquæ* , endroit où les eaux se rassemblaient , est de grandes pierres de taille ; les grottes adossées à la montagne paraissent plutôt avoir été des sépulcres que des voûtes du temple de Diane , comme l'a cru M. de Tournefort ; car le temple ne pouvait être sur le penchant de la montagne ; on fait d'ailleurs qu'il était

bâti dans un endroit marécageux , & par conséquent dans le fond du vallon. On voit près de l'aqueduc , un théâtre taillé dans le roc , comme celui de Syracuse ; mais on n'en distingue plus que l'enceinte ; les gradins & la scène sont couverts de mousse.

Constantinople , aujourd'hui la résidence de l'empereur Ottoman , est habitée par un peuple aussi ignorant, mais moins vicieux que celui qui l'habitait autrefois sous les empereurs Grecs. La situation de Constantinople entre la mer Blanche & la mer Noire , la beauté de son port , qui embrasse les deux plus belles parties du globe terrestre , semblent l'avoir destinée à en être la capitale , & à régner sur elle. Chaque vent, des deux qui dominent à Constantinople ; en ouvre une porte maritime & ferme l'autre ; car avec le vent du nord , tous les bâtimens qui viennent du couchant & du midi , entrent dans le port ; avec celui du nord , le commerce de la mer Noire est ouvert , & l'entrée des vaisseaux de la Tartarie , de la Moldavie & de la Valachie , amène une quantité de vivres de tout genre , les pelleteries de Russie , les cuivres des mines de l'Arménie , & d'autres richesses éparées le long du Bosphore. Voilà , dit M. de Riedesel , presque tout ce qu'il y a à voir dans cette ville immense ; & l'Anglais,

qui revira de bord après en avoir contemplé la situation, s'en alla à tems pour en rapporter une bonne idée ; car dès qu'on est entré dans la ville, on est forcé de rabattre infiniment des impressions d'un coup-d'œil magnifique. Des rues mal pavées, sales, bordées de maisons de bois, comme celles des Juifs à Livourne & à Francfort sur le Mayn, dont les guichets avancés dans la rue, la rendent encore plus obscure & étroite, font des objets de dégoût. Il y a cependant quelques beautés au milieu de tout ce fumier. Les bezesteins & les kans, les mosquées, quelques maisons de plaisance du grand-seigneur, & d'autres grands de la cour, les bains publics, quelques fontaines, surpassent l'attente qu'on avait conçue à l'entrée. Il y a des bezesteins d'une étendue immense, coupés par plusieurs rues, toutes couvertes d'un même toit, & qui se ferment tous les soirs avec de bonnes portes, où l'acheteur peut chercher la meilleure qualité & le meilleur marché en visitant au moins 300 boutiques. Celui des drogues du Caire étonne par sa longueur ; celui où l'on vend les bijoux, est superbe par les richesses qu'il renferme ; celui où l'on vend les armes & les équipages des chevaux, était bien fourni avant l'ouverture de la campagne contre les

Russes, de marchandises & d'acheteurs ; on avait alors défarmé tous les Grecs de l'empire. Les kans sont magnifiques, & il y en a d'une étendue immense. Plusieurs avaient été fort endommagés par le dernier tremblement de terre, qui d'ailleurs n'avait pas fait grand dommage, excepté aux minarets, qui par leur hauteur disproportionnée à leur épaisseur, sont fort sujets à être ébranlés. Les maisons de Constantinople qui sont toutes de bois, ne tombent guere ; toutes les poutres en sont clouées, & leur légèreté les défend contre les secousses souterraines, comme un vaisseau l'est contre les vagues de la mer : aussi ne s'inquiete-t-on guere de ce fléau.

L'usage des Turcs le plus frappant & le plus contraire à nos mœurs, est la polygamie. Mais si l'on remonte aux anciens tems, on voit que tous les peuples de l'orient, les Assyriens, les Arabes, le sage Salomon lui-même, eurent plusieurs femmes. Cette licence sagement confirmée par Mahomet, est nécessaire dans un climat brûlant comme l'Arabie. L'usage d'enfermer les femmes est une suite du premier. Plus on s'approche des climats chauds, plus on trouve le sexe retiré & invisible ; c'est que les attaques y sont plus sûres & les résistances moins soutenues. L'auteur

teur discute les raisons qui sont pour & contre la liberté du sexe , & il conclut à laisser chacun le maître chez soi. Si les Asiatiques sont bien de chercher à calmer leurs inquiétudes , les Européens sont mieux de n'en point avoir. C'est la décision de M. de Montesquieu.

Si les mœurs orientales paraissent contraires aux nôtres , leurs usages le sont encore plus. Nous découvrons la tête en signe de respect ; eux découvrent les pieds. Nous prenons plaisir à nous promener ; ils se moquent de cette récréation , & demeurent dans un repos léthargique. Nous érigeons des autels aux femmes ; ils leur construisent des prisons. Nous sommes assis les jambes pendantes ; ils sont à demi couchés , ou les jambes croisées. Nous montons à cheval à la gauche , & eux à la droite. Avec tous nos raffinemens de propreté & de délicatesse , ils nous accusent de saleté , de rusticité , parce que nous ne nous lavons pas vingt fois pour jour ; tandis qu'avec toutes leurs ablutions ils sont couverts de vermine qu'ils ne tuent point par dévotion , qu'ils ne changent que rarement de linge & d'habits , qu'ils mangent avec les doigts & boivent tous dans le même vase. Notre habillement leur paraît laid , incommode ; les Francs choi-

quent la gravité musulmane par leur pétulance ; en un mot , les contradictions entr'eux & nous , ne sauraient être plus nombreuses & plus fortes.

Mais à les considérer séparément , ils offrent aussi bien des choses peu compatibles ; ils sont charitables & hospitaliers , & en même tems avares ; doux envers les animaux , barbares vis-à-vis de leurs ennemis ; superstitieux , & malgré cela tolérans ; ils réunissent la rudesse Thrace & la mollesse Asiatique ; esclaves pour la propriété , libres pour la personne , voluptueux dans leurs maisons , austères en public , indolens dans l'oïseté & tout de feu dans l'action ; on peut les regarder comme des composés de différentes nations par leurs mœurs , dont on retrouve toutes les nuances en eux. La mollesse , la volupté , la sobriété sont l'effet du climat méridional ; leur figure élégante , la beauté du corps , l'agilité , la souplesse leur viennent des beautés Grecques , Géorgiennes & Circassiennes ; si la bonne foi qui regne parmi les arabes , & que l'alcoran ordonne , se perd parmi eux , c'est le caractère Grec qui , en s'insinuant , détruit cette vertu qui n'a jamais pu se fixer dans la Grèce. Les Turcs ne savent pas garder le secret ; ils en conviennent eux-mêmes , &

ne s'y engagent jamais ; ils aiment mieux ignorer une chose que de promettre de la cacher. Ce qui est assurément singulier dans une nation aussi taciturne.

FRANCE.

III. *Ode sur la navigation ; piece qui a remporté le prix de l'Académie Française.*
1773.

M. de la Harpe fit paraître , il y a deux ans , avec les lauriers académiques , *des talens dans leur rapport avec le bonheur de la société.* Jamais talens ne furent reçus avec un dédain si froid. On n'y trouva ni force , ni idées , ni gradations , ni images , ni phrases , ni chaleur , ni cet art de versifier que le poete lauréat a eu quelquefois. Jamais sujet plus riche ne fut desséché avec plus d'épuisement. La nouvelle couronne de M. de la Harpe n'en a donc pas imposé : on s'attendait à des vers flasques & secs , faits pour le Mercure. Et véritablement l'ode que nous nous faisons un devoir d'examiner , a démontré ce qui était probable , c'est que M. de la Harpe très-bon prosateur , manquait absolument de gé-

nie, de fécondité, de philosophie, & de sentiment, sans lesquels il n'y a ni goût étendu, ni grands talens.

Nous nous permettrons beaucoup de critiques de détails, parce que dans un si petit ouvrage, il n'est pas permis de manquer de justesse, de grammaire, sur-tout de clarté.

Si l'homme a paru grand, si le fils de la terre

Par un sublime effort se rapprocha des dieux,

C'est alors qu'il soumit à son heureuse audace,

Cet effroyable espace,

Cet empire des mers que lui fermaient les cieux.

Ce, *si l'homme a paru grand*, ressemble plus au début d'un thème de college qu'à une ode. Le Pindare Français, que M. de la Harpe a déchiré avec tant de forfanterie & de pédantisme, n'a pas commencé une seule de ses odes par, *si l'homme a paru grand*; il n'imagina jamais non plus, que les cieux eussent fermé les mers.

De Neptune & d'Eole ignorant le caprice,
C'est dans le creux d'un pin que, naütonnier novice,

Il essaya les flots qui devaient le porter;

Mais quand le ciel plus sombre annonçait un orage,

Regagnant le rivage ,
Il *embrassait* les bords qu'il venait de quitter.

Ces flots *essayés* , ces vents à *caprice* comme
une coquette , & cet *embrassement* de rivage ,
& ce *mais* grammatical & profaïque , qui
forme la transition , sont admirables dans
une ode présentée aux successeurs de Boileau
& de Racine.

Bientôt il ose plus ; sa course est moins crain-
tive :

Instruit par le succès , & dédaignant la rive ,
Il met entr'elle & lui les vastes champs des mers ;
Il enferme les vents dans les *plis* de ses voiles ,
Il lit dans les étoiles :

Du monde aux nations les chemins sont ouverts.

Quel style ! Quel récit traînant ! Quel
bientôt lent & lourd ! Quel grossier pléon-
asme dès ce premier vers ! Quelle harmo-
nie dans l'hémistiche du troisième ! Quelle
idée digne de Chapelain , d'enfermer des
vents dans des *plis* ! & dans des voiles qui
n'ont plus de *plis* lorsque le vent les déploie !
S'il y avait des idées dans cette ode , nous
ne fatiguerions pas les lecteurs par le relevé
de tant de grossières inexactitudes dans un
poème de cent vers.

V.

C'est toi qui les conduis , ô muse protectrice ,
Uranie , au nocher divinité propice !

Tes augustes secrets sont ouverts à ses yeux ;
Vous qu'atteint son regard sous la voûte étoilée ,
Astres de Galilée ,

Vous éclairez sa route écrite dans les cieux.

Voilà encore un pléonasmе , une *muse protectrice* est une *divinité propice* , oh ! cela est clair ; ce qui n'est pas si clair , c'est que l'on *ouvre* des *secrets* qu'on avait révélés jusqu'à présent.

VI.

Ne vantez plus , ô Grecs ! vous courses trop fameuses ,

Du Phaxe & d'Iolcos les rives fabuleuses ,
Cent demi-dieux armés pour ravir la toison ;
Ce vaisseau de Pallas , qui de la Propontide ,
Aux bords de la Colchide ,
Porta tous ces héros qui suivirent Jason.

Pourquoi ces *courses* lâchement & faiblement décrites , étaient-elles *trop fameuses* ? Et pourquoi ces trois inutiles & derniers vers qui répètent les trois premiers ? M. de la Harpe a moins de stérilité en apostrophes :

son enthousiasme de commande a jusqu'ici ,
ô prodige ! ô mortels ! ô grandeur ! ô muse !
ô graces ! Il faut bien observer que le vaisseau
 de Jason porte tous ces héros , mais , tous ,
 sans en excepter un.

XI.

(*Pendant l'orage.*)

Le pilote est tranquille , & d'une main savante ,
 Il enchaîne des vents la *rage obéissante* ,
 Tour à tour la dirige ou l'élude à son gré ;
 Il trompe les écueils , *repousse* le naufrage ,
 Et porté par l'orage ,
Insulte à l'Océan dont il est entouré.

Toute cette strophe est sans vérité : si M.
 de la Harpe eût voulu seulement observer
 les bateaux de la Seine par un gros vent , il
 n'eût pas placé avec emphase un pilote en
 pleine mer , dirigeant les vents à son *caprice* ,
repoussant le naufrage & *insultant* à l'Océan :
 les matelots ne sont pas si contents , qu'un
 poète , de la *rage obéissante* des vents.

XII.

Mais combien de fléaux balancent tant de
 gloire !

Que l'homme a payé cher sa superbe victoire !

D iv

De combien de périls il vogue environné !

Que de *maux à souffrir*, de *besoins à contraindre* !

Que de *trépas à craindre*,

Assiegent le mortel aux mers abandonné !

Il n'y a qu'une idée ici : elle est dans le premier vers & rebattue dans tous. Toute la strophe est d'ailleurs inutile. Mais il est bon de savoir que les *maux* font *souffrir*, & que les *trépas* sont à *craindre*. C'est la première fois qu'on a dit les *trépas*, tout comme on a fait *assiéger* un mortel battu de la tempête.

XIV.

Là le feu plus cruel & plus terrible encore,

Parcourt en pétillant le vaisseau qu'il dévore.

Cent bras pour l'arrêter ont fait un vain effort :

Je vois ces malheureux sans espoir, sans asyles,

Et d'horreur immobiles

Entre deux élémens qui *présentent* la mort.

Plus cruel & plus terrible dans un même vers est intolérable. Ce n'est pas plus un marin qu'un poète qui parle ici. Un marin eût fait sauver dans la chaloupe ces malheureux *immobiles*, à qui les élémens ne font que *présenter* la mort, comme on *présente* du tabac au risque du refus.

Dans la XVII, XVIII, XIX, XX, XXIe

strophes, M. de la Harpe a, non pas imité, comme ont pu le croire quelques académiciens inattentifs, mais copié en rimes ampoulées, la fiction noble & terrible du Camoëns, dans la Lusiade, où Gama raconte l'apparition d'un fantôme sur les mers.

Il étendait son bras sur l'élément terrible ;
Des nuages affreux chargeaient son front horrible ;

Autour de lui grondaient le tonnerre & les vents :
Il ébranla d'un cri les demeures profondes ,

Et sa voix sur les ondes
Fit retentir au loin ces funestes accents.

C'est du Camoëns altéré, périphrasé, affaibli ; le Camoëns ne parle pas en deux vers d'élément *terrible*, de nuages *affreux*, de son front horrible ; il ne se sert pas de ce style barbare dont Crébillon ferait jaloux. Il ne fait point assiéger l'Océan par la *fureur* d'un *peuple impie* : son fantôme ne crie point à la fin d'un vers, ô *race sacrilège* ! parce qu'il avait trop de jugement pour appeler un *sacrilege* & une *impiété*, la hardiesse d'un peuple qui navige. M. de la Harpe est plus dur en tous sens. Il l'est jusqu'à faire ce vers à la strophe XX :

Aux rives de Melinde , aux bords de Taprobane ,

Aux rives , aux bords , quelle fécondité !

Qu'en vain si loin de toi placèrent les destins !

Vers attendu , nécessaire , car tout le monde ignore que le Portugal est loin de l'isle de Ceylan.

XXI.

J'entends des cris de guerre au milieu des naufrages ,

Et les sons de l'airain se mêlent aux orages ,

Et les foudres de l'homme aux tonnerres des cieux.

Les vainqueurs , les vaincus deviendront mes victimes ;

Au fond de mes abymes ,

Leurs *coupables* trésors descendront avec eux.

Ici le poète a abandonné la *Lusiade* , pour faire du phœbus , & nous apprendre qu'on donne des combats navals pendant les tempêtes. Le poète est hardi. Mais voici bien d'autres luttes contre Brebeuf.

XXII.

Il dit , & se courbant sur les eaux écumantes ,
Il se plonge soudain dans ces *rochers bruyantes*
Où le flot va se perdre , & mugit renfermé.

.

Ce fantôme qui *s'élevait jusqu'aux nues*,
 va se *plonger* ici dans des *roches* & des *ro-*
ches bruyantes : est-il surprenant, après ce
 galimatias pindarique, que des flots se per-
 dent dans des roches, & qu'elles *renferment*
 des flots *mugissans* qui cependant viennent
 de se *perdre*?

Muse, entends ces *leçons* à toi-même adres-
 fées ;

Frémis de ces *horreurs* à tes yeux retracées,
 Qui *souillent* ce que l'homme a tenté de plus
 grand ;

Vois la honte par-tout à tant de gloire unie ,
 Et le crime au génie ,

L'audace d'un héros aux fureurs d'un tyran.

Quelles leçons entendra la muse très-
 fourde ? De quelles horreurs frémira-t-elle ?
 Comment un combat naval & des malheurs
 souillent-ils ce que *l'homme a tenté de plus*
grand ? hémistiche qui a paru si beau à M.
 de la Harpe, qu'il en a orné son début. Si
l'homme a paru grand.

Il aime si fort les *horreurs*, l'*horrible*, le
terrible, qu'il devrait une fois nous faire grace
 du mot, pour nous peindre la chose. Mais
 il n'a montré cet talent que dans la strophe
 suivante, un peu battologique.

Vois le noir Africain , succombant sous les chaînes ;

Descends , va pénétrer ces prisons souterraines,
Ces cachots de Plutus , dans le Potosé ouverts ;
Sépulcres des vivans , *creusés pour leur supplice* ,

Des mains de l'avarice ,
Où l'homme enchaîne l'homme aux voûtes des
enfens.

Je ne savais pas encore que la sépulture
fût un supplice pour un vivant. M. de la
Harpe a soin de le remarquer , *creusés pour
leur supplice* , dit-il avec la fécondité ordi-
naire. Et c'est ce misérable remplissage qu'on
ose appeller des vers , du vivant de M. de
Voltaire!

XXIX.

Ils seront expiés nos funestes ravages !
Nous n'irons plus porter fur de lointains rivages ,
Nos vices oppresseurs , nos coupables abus ;
Et du navigateur l'activité prospère ,
Etendra sur la terre
Le commerce des arts & celui des vertus.

Voilà cinq adjectifs ; des ravages sont *funestes* , des vices *oppresses* , & des abus
coupables : cela est avéré. Ce sont des vers
pensés. Il eût été plus juste pourtant , de dire

des vices coupables, & des abus oppresseurs.

XXX.

Bientôt en abordant des rives étrangères ,
L'Européen dira : je viens chercher des freres ;
Ah ! c'est pour nous cherir qu'il faut nous rassembler.

Je viens à vous , mortels , que la main du grand
Être ,

Comme nous a fait naître
Pour l'adorer ensemble & pour lui ressembler.

Bientôt en abordant serait sifflé dans un
prône. Et Quinault eût très-sifflé ,

Se rassembler pour adorer ensemble ,
Et pour lui ressembler.

Du reste la pensée est noble.

XXXI.

L'homme parcourt ce globe ouvert à son audace ,
Domaine dont ses yeux ont mesuré l'espace ,
Ce palais des humains qu'embellit leur auteur.
Il fait par ses travaux , du séjour qu'il habite ,
Reculer la limite.
Il faudra quelque jour y trouver le bonheur.

Qui n'est pas frappé de dégoût à cette monotonie de substantifs, ce *domaine*, ce *palais*, ce *séjour*, & tout cet amas de paroles oiseuses qui terminent la pièce commè elle a commencé?

Nous avons bâillé à cet extrait, autant qu'à l'ode. Rien de plus soporatif que l'analyse d'une pièce sans mouvement & sans harmonie, où l'oreille se fatigue, & où ni l'esprit ni le cœur ne sont frappés.

Il n'y a jamais eu de fond plus aride, de coloris plus livide, d'expressions plus inexactes, de constructions plus vagues, de liaisons plus dé cousues, & de tours plus prosaïques, que ceux de cette batarde infortunée de la verve de M. de la Harpe. Que ne se rappelle-t-il tous les jours ces vers charmans & philosophiques de son maître qu'il fert mal, & qu'il ne fait pas louer?

Ne forçons pas notre talent,

Nous ne ferions rien avec graces.

Quand il se souviendra qu'il est un tribunal au-dessus de l'académie, celui des gens de goût, quand il demandera souvent à M. Colardeau comment l'on fait des vers, à M. d'Arnaud comment l'on sent, à M. Dorat comment l'on a des graces, & à M. de Voltaire comment l'on est penseur sans être

sec, il ne déshonorerait pas sa réputation hasardée, par ces productions informes de son enthousiasme lyrique. Il se gardera bien, sur-tout, de déchirer avec une indécence coupable, des écrivains dont il n'est pas digne de délier les souliers, comme M. Linguet, qui a plus de poésie dans quatre lignes de ses ouvrages, que M. de la Harpe dans toutes ses odes faites & à faire.

* * *

Parmi les compétiteurs de M. de la Harpe, un des plus malheureux, & des moins à craindre, est un M. André qui lui a dédié son *épître d'un jeune poète à un jeune guerrier*.

Il barbouille le vainqueur d'encens, l'*envie dût-elle frémir*. Comme s'il y avait de quoi *frémir*, de ce qu'un rimailleur dédie de très-mauvais vers à l'auteur de vers médiocres. C'est la modestie, qui frémit en voyant de pareils ouvrages exposés à un concours académique.

Nous serions fort embarrassés de deviner le but de l'épître de M. André. Il en est le héros, à en juger par ce beau vers :

Pour moi, je ne vois rien où mon espoir se fonde.

Dans la fuite, cependant, c'est *espoir* fonde que son ami fera un Alexandre & lui un Pin-dare. Il y a même une tirade qui est très-lyrique & sur-tout pathétique. La voici :

Dieux ! étouffez en moi le germe des talens,
Si ma voix jusqu'alors incorruptible & pure ,
Se démentait un jour & flattait l'impôture.

Ce style élevé se soutient dans un éloge inutile & ridicule de l'Apollon de Ferney, qu'il faut toujours louer bien ou mal, & où l'auteur fait des vœux pour le remplacer. Son espoir est quelque chose, car il appelle M. de Voltaire

Sophocle, Euclide, Plaute, Arioste & Virgile.

Après cet aveu modeste, & une cinquantaine de vers qui ont les talens & le succès de l'auteur pour objet, on trouve ce vers moral :

A se flatter, ami, l'amour propre est enclin.

Toutes ces niaiseries s'impriment, & les étrangers disent, n'y a-t-il donc plus en France, que des feseurs de bouts rimés ? Ils ignorent qu'un M. Gilbert présenta au concours, il y a un an, une pièce mâle, pleine de génie & qui annonçait le plus grand talent, à 22 ans, & qu'on la dédaigna. Ils ignorent
que

que les Léonards, les Blins, les Colardeau, les Dorat, font las de courir une carrière qui ne rapporte que de la poussière au vainqueur.

On a cependant justement applaudi beaucoup de vers, dans l'épître *sur les célibataires*, & dans celle *d'un ami, sur son ami tué par lui à la chasse*, & fiancé à sa sœur. Voici quelques vers de cette dernière.

Après un début où il y a du mouvement & des images, le poète s'écrit :

Au bord de ce tombeau je me sens entraîné.
Approchons... je frissonne... Epoux infortuné!
Tu te plains, tu gémis, Je crois encor t'entendre...

Dieux ! sous mes pieds tremblans je sans frémir
ta cendre.

Arrête, me dis-tu, ces cyprès & ces fleurs
Qui couronnent cette urne humide de tes pleurs,
Et ces myrtes jettés sur ma tombe plaintive,
Ont assez apaisé mon ombre fugitive.

Le poète passe au récit de l'accident, sans longueurs, sans détails.

Dieux ! je te vois encor sur la terre fumante ,
 Presser en frissonnant ta blessure écumante ,
 Dans les flots de ton sang te rouler de douleur !
 Une extase d'effroi , de *surprise* & d'horreur ,
 Enchaînant mes esprits & mon *ame stupide* ,
 Avait glace mes sens ; mais le tube homicide
 De mon bras *meurtrier* allait venger l'erreur ,
 Quand le coup part en vain , & trompe ma fureur .
 Je tombe à tes genoux dans ma rage impuissante ,
 Et sur ton sein alors portant ma main tremblante...
 Hélas ! mes soins tardifs en étanchaient le sang ,
 Quand ses restes déjà se glaçaient dans ton flanc .

Un épisode bien fait , c'est l'état du chien
 du mort .

Hélas ! que faisais-tu ? toi , dont l'heureux
 instinct

S'enchaîne au sort de l'homme & veille à son des-
 tin ,

Quand de ses froids amis la cohorte timide

Dans les tems orageux montrant un *cœur per-*
sé ,

S'enfuit , & l'abandonne à ses *tristes* revers ?

Toi , qui le suis encor , s'il est chargé de fers ;
 De la fidélité symbole *invincible* ,

On te vit agité , plaintif , inconsole ,

Près d'un maître expirant partager ses douleurs .

Tu léchais sa blessure , & l'arrosais de pleurs.

Pardonne , chere sœur , épouse infortunée ;

N'accuse que le fort , & plains ma destinée.

Jamais de ton époux les *vifs* empressemens ,

Hâtant de son retour les *doux* embrassemens ,

Ne te feront goûter leur ravissante ivresse ;

Ni de faibles enfans , témoins de sa tendresse ,

N'élèveront leurs mains & leurs cris innocens ,

Pour voler de ton sein dans ses bras caressans ,

Et cueillir avec toi , sur les larmes d'un pere ,

Des baisers enviés aux transports de leur mere ,

&c.

Ce ne sont pas là , sans douté , des vers forts , ni corrects. Mais le ton de sentiment qui les fait lire , & les met bien au-dessus de vers hérissés de mots longs de six pieds , & de sentences obscures.





TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

- I. *Réflexions sur le matérialisme de ceux qui, non contents de nier l'immortalité de l'ame, n'admettent ni résurrection, ni autre vie après celle-ci.*

ON dit que l'autruche digere le fer. Ces matérialistes dans leur système ont à digérer bien plus que du fer & de l'acier. Il faut qu'ils digèrent 1°. que la matiere dont est composé le corps humain, & qui ne differe de celle de la terre, du caillou, de l'eau, &c. que par sa différente modification & son mouvement, est capable de penser, de juger, de raisonner, de concevoir des millions d'idées, d'adopter les unes, de rejeter les autres, de désirer, d'aimer, d'admirer, de comprendre, au moins jusqu'à un certain point, le mécanisme de ce même corps humain, & le système de l'univers,

de connaître & de calculer les mouvemens divers de la terre, du soleil, de la lune & de tous les astres ; en un mot , de faire des Bayles , des Leibnits , des Newtons , des Wolfs , des Molières , des Cornéilles , des Racines , des Fontenelles , de Boerhaaves , des Rousseaux , des Voltaires , des Bonnets , un Frédéric , &c. &c. &c. Quant à moi , je trouve déjà ce premier morceau d'une si dure digestion , d'une digestion si absolument impossible , que quand j'essaie de l'avaler , je suis aussi-tôt contraint de le dégorger , de crainte de tomber dans le délire & la phrénésie.

Je suppose des matérialistes qui ne soient pas athées , & qui se bornent à matérialiser ce que nous appellons l'ame humaine. Ils admettent donc un Dieu , un Être de qui tout ce qui existe tient son existence , & qui est la source de tout le beau & le bon que nous voyons briller dans ce vaste univers. Il faudra donc qu'ils digèrent

2°. que cet Être tout sage & tout bon , qui a créé l'homme avec la faculté de le connaître , d'admirer & d'adorer sa puissance , sa sagesse & sa bonté infinies , qui éclatent de toutes parts dans ses ouvrages sans nombre , & singulièrement dans la formation de son corps & les diverses facultés dont il l'a doué,

tant corporelles que spirituelles , selon nous ; qui l'a même rendu capable de l'aimer , en retour de tous ses bienfaits ; qui sur-tout lui a inspiré un vif amour de son existence , & un desir irrésistible de la continuation de cette existence : il faudra , dis-je , qu'ils digèrent que cet Être tout sage & tout bon n'a doué l'homme de tant d'admirables facultés , & sur-tout ne lui a inspiré ce desir de la continuation de son existence , que pour le tromper cruellement , que pour qu'il ait la douleur de prévoir qu'il en sera frustré par la mort qui le menace chaque jour , & qui tôt ou tard va l'anéantir pour jamais.

3°. Il faut qu'ils digèrent , que le Créateur tout sage & tout bon , qui incontestablement a favorisé l'homme par-dessus tous les autres animaux , par toutes les admirables facultés dont il l'a doué , lui a assigné , par un contraste étonnant , s'il n'y a point d'autre vie après celle-ci , & à laquelle celle-ci serve de préparation , lui a , dis-je , assigné un sort infiniment inférieur à celui de tous les autres animaux , 1°. par toutes les peines & les travaux auxquels il est assujetti pour se procurer le nécessaire à sa pauvre vie : 2°. par les maladies , les douleurs , les accidens & tous les chagrins sans nombre dont les

animaux sont beaucoup plus exempts : 3°. par le sentiment qu'il a du bien & du mal moral ; sentiment dont il ne peut absolument point se dépouiller , & qui l'expose tour-à-tour , ou à de perpétuels combats contre ses passions , ou à de cuisans remords quand il a eu le malheur d'en être vaincu : 4°. par cette prévision de sa mort , dont j'ai déjà touché quelque chose ; prévision qu'il a dès sa plus tendre jeunesse ; tellement qu'on peut dire qu'il essuie des millions de fois les horreurs de la mort , avant l'arrivée de cet événement fatal ; prévision absolument ignorée de tous les autres animaux ; en sorte qu'à tous ces égards il n'y a ni pourceau , ni puce , ni chenille , ni aucun insecte qui ne paraisse plus favorisé que l'homme.

4°. Il faut que les matérialistes digèrent , que l'Être tout sage , tout juste & tout bon , voit avec une tranquille & insensible indifférence , la mort mettre au même niveau un Nicorreon , & un Anaxarque , que ce tyran fit piler dans un mortier , parce qu'il lui reprochait sa tyrannie : un Achab & un Naboth : un Anitus & un Melitus , & un Socrate : un Antiochus , & les sept freres dont le martyre & celui de leur mere est raconté au second livre des Maccabées : un Caïse & un Jésus , à ne le considérer même que comme

un simple homme : un Néron & un Paul , un Burrhus , un Seneque , un Epictete , un Jean Meinier , & des milliers de Vaudois & d'Albigéois massacrés & brûlés vifs par ses ordres , hommes , femmes , vieillards , enfans , sans distinction : un Alexandre VI , un César Borgia & un Savonarole , un Hus & un Jérôme de Prague : un Cortés , un Pizarro , & un Montezuma : un Ferdinand duc d'Albe , & les dix-huit mille victimes de ses fureurs , par la main des bourreaux , pendant l'espace de cinq années , & dont il se fait même bravade : un Charles IX avec les Guises , & un amiral de Coligni & tant de milliers qui furent si perfidement massacrés à la boucherie de la S. Barthelemi , &c. &c. &c. par milliers en toutes sortes de genres & de conditions , connus & inconnus , dont les uns ont passé la vie dans l'abondance , la joie & les délices , & les autres dans la disette , les douleurs & les larmes , & dont quelques-uns même ont été torturés , pendus & roués vifs , sur de faux soupçons & des accusations de crimes , dont après coup ils ont été reconnus parfaitement innocens. Ici n'oublions jamais un Calas , un Montbailli de S. Omer (*) ;

(*) Pourrait-on lire sans verser des larmes , le procès & le supplice de ce dernier ? *Journ. Helv. août 1773* , pag. 52.

& que ferait-ce si nous avions tout le détail des horreurs infernales de l'inquisition !

Enfin il faut que les matérialistes digèrent, que Jésus-Christ, qui nous a promis une résurrection & une autre vie, n'a été, j'ai horreur de le tracer, mais j'y suis contraint, n'a été qu'un *insigne imposteur*, ou tout au moins un *insigne fanatique*, ou que les évangiles, qui contiennent sa vie & sa doctrine, ne sont que de purs *romans*, écrits par des auteurs & dans un tems sur quoi je les défie de pouvoir rien avancer de tant soit peu précieux ; & que dès-là les Abadie, les Verenfels, les Turrentin, les Vernet, les Leclerc, les Duguet, les Houteville, les Denise, les Lithleton, les Addison, les Seigneux, les Bonnet & tous les autres apologistes de la religion chrétienne n'ont été que de petits génies, de pitoyables sophistes, dont les écrits sont indignes de l'attention de tout homme sensé.

En voilà bien assez, & je conclus en disant que, si nos matérialistes peuvent digérer tout cela, de façon qu'il en résulte pour eux un chyle louable, comme parlent les médecins, un chyle qui les rende constamment fermes & intrépides contre les approches de la mort & de l'éternité, ils ont assurément des estomacs bien supérieurs à celui

de l'autruche ; mais c'est de quoi j'ose humblement & charitablement les défier tant que je vivrai.

II. *Épître à M. de Marmontel. Par M. de Voltaire.*

LA fécondité inépuisable de M. de Voltaire ne cesse d'enrichir la littérature Française ; c'est peut-être le seul des grands hommes , nés pour la gloire des lettres , dont le génie ait résisté aux effets de l'âge ; dans tous il s'est éteint avant eux , dans M. de Voltaire il est immortel. Nous avons eu l'occasion d'annoncer & de copier des productions précieuses de sa vieillesse ; on a vu dans quelques-unes un soleil couchant , & conservant toute l'activité , la force & la chaleur de son midi ; nous en allons transcrire une qui a toute la fraîcheur , la vivacité & l'éclat de son aurore ; c'est une épître à M. de Marmontel qui a remplacé M. Duclos dans l'emploi d'historiographe de France ; emploi que M. de Voltaire avait rempli avant M. Duclos.

Mon très - aimable successeur ,
De la France historiographe ,

Votre indigne prédécesseur
Attend de vous son epitaphe.

Au bout de quatre-vingts hivers ,
Dans mon obscurité profonde ,
Enseveli dans mes deserts ,
Je me tiens déjà mort au monde ;
Mais sur le point d'être jetté
Au fond de la nuit éternelle ,
Comme tant d'autres l'ont été ,
Tout ce que je vois me rappelle
A ce monde que j'ai quitté.

Si vers le soir un triste orage
Vient ternir l'éclat d'un beau jour ,
Je me souviens qu'à votre cour ,
Le temps change encor davantage.

Si mes paons de leur beau plumage
Me font admirer les couleurs ,
Je crois voir vos jeunes seigneurs ,
Avec leur brillant étalage ;
Et mes coqs-d'inde font l'image
De leurs pefans imitateurs.

De vos courtifans hypocrites
Mes chats me rappellent les tours.
Les renards , autres chatemites ,
Se glissant dans mes basses-cours ,

Me font penser à des Jésuites.

Puis-je voir mes troupeaux bélans
Qu'un loup impunément dévore,
Sans songer à des conquérans
Qui font beaucoup plus loups encore ?

Lorsque les chœurs du printemps
Réjouissent de leurs accens
Mes jardins & mon toit rustique ,
Lorsque mes sens en sont ravis ,
On me soutient que leur musique
Cede aux bémols des Moncenis ,
Qu'on chante à l'opéra comique.
Quel bruit chez le peuple Helvétique !
Brionne arrive , on est surpris ,
On croit voir Pallas ou Cipris ,
Ou la reine des immortelles ;
Mais chacun m'apprend qu'à Paris ,
On en voit cent presque aussi belles.

Je lis cet éloge éloquent,
Que Thomas a fait savamment ,
Des dames de Rome & d'Athènes ;
On me dit : partez promptement ,
Venez sur les bords de la Seine ,
Et vous en direz tout autant ,
Avec moins d'esprit & de peine.

Ainsi du monde détrompé,
Tout m'en parle, tout m'y ramene;
Serois-je un esclave échappé,
Qui porte encore un bout de chaîne?

Non, je ne suis point faible assez
Pour regretter des jours stériles,
Perdus bien plutôt que passés,
Parmi tant d'erreurs inutiles.

Adieu, faites de jolis riens,
Vous encor dans l'âge de plaire,
Vous, que les amours & leur mere
Tiennent toujours dans leurs liens.

Nos solides historiens
Sont des auteurs bien respectables;
Mais à vos chers concitoyens
Que faut-il, mon ami? des fables.

III. Réponse.

AINSI pour vous tout s'embellit,
Ainsi tout s'anime, tout pense,
Divine & féconde influence,
Du beau feu qui vous rajeunit!
Pour vous l'âge n'a point de glaces,

78 JOURNAL HELVETIQUE.

Les fleurs font de toute saison :
Enfant , vous orniez la raison ;
Vieillard , vous couronnez les graces.

Quand vous parcourez vos hameaux ,
La joie avec vous se promene ,
Par-tout dans votre heureux domaine
Vos semblables font vos égaux ;
Le soin de foulager leur peine ,
Vous fait oublier tous vos maux ;
Et pour mieux égayer la scene ,
Vous observez vos animaux
Avec les yeux de la Fontaine.

Oui , le monde est tel à peu près ,
Que vous en tracez la peinture ;
L'art doit causer peu de regrets ,
A qui jouit de la nature.
Elle a de sublimes erreurs ,
Et l'art n'a que de vains caprices :
Elle est belle dans ses horreurs ,
Et l'homme est si laid dans ses vices !
Croyez-moi , vos renards , vos loups
Sont bien moins cruels que les nôtres ;
Et nos chiens , soit dit entre nous ,
Sont moins vigilans que les vôtres.

De la Ruette & de Clairval ,

Gretry fait briller le ramage ;
Mais le rossignol leur rival,
De leurs chansons vous dédommage.

Ne croyez pas tous les récits.
De Thomas les traits adoucis
Ont eux-mêmes flatté nos dames.
Près de Necker il était assis
Lorsqu'il fit de si belles ames.
Sur la Vénus de Médicis,
Il nous a peint toutes les femmes.

Des Brionnes ! ah , qu'il est loin
Le tems où l'on en comptait mille !
Notre pays , j'en suis témoin ,
N'est plus en beautés si fertile ;
On est plus jolie à présent ,
Et d'un minois plus séduisant
On a les piquantes finesse ;
Mais du beau les tems sont passés ,
De nymphes il en est assez ;
Mais nous avons peu de deesses.

Cependant Paris doit avoir
Pour vous encore assez de charmes ;
Et quand Zayre , sur le soir ,
Le remplit de tendres alarmes ,
Il vous ferait doux de le voir

Applaudir & verser des larmes.
 Ne dédaignez pas les honneurs
 Que l'on décernait aux Corneilles ;
 Venez , nos transports & nos pleurs
 Sont un digne prix de vos veilles.

Ah ! si j'approchais des grandeurs ,
 Je dirais bien que c'est dommage
 Que vous n'adoriez qu'une image ;
 Qu'il est d'innocentes faveurs
 Qu'on peut accorder à votre âge ,
 Et qu'on devrait changer l'usage
 De baïser par ambassadeurs.
 Mais si Paris qui vous desiré ,
 Vous demande aux dieux vainement ,
 J'aurai du moins , en vous aimant ,
 La douceur d'aller vous le dire.

Oui , j'irai les voir ces heureux
 Qui peuplent les lieux où vous êtes ;
 J'irai vous bénir avec eux ,
 Et jouir du bien que vous faites.
 Du flambeau de la vérité
 J'irai ravir quelque étincelle ,
 Pour éclairer l'obscurité
 Du nuage qui la recelle.
 J'ai fait vœu de suivre ses pas ;

Je fais bien qu'elle a moins d'appas
Que des fables enchanteresses ;
Mais ce font des folles maîtresses
Qu'on aime & qu'en n'estime pas.

IV. *Le Vieillard. Soixante-dix-huitieme discours. Sur le goût.*

LE sujet de la lettre qui fera la matiere de la feuille d'aujourd'hui , me paraît convenable à mon plan. Je me flatte que mes lecteurs la liront avec plaisir.

MONSIEUR ,

Je suis un étranger établi depuis quelques années dans cette ville, où j'ai eu occasion d'observer le goût littéraire des habitans. Il me paraît qu'Apollon & Mercure ne font pas trop bons amis. C'est en vain que les muses gracieuses du premier font la cour aux partisans du dernier. J'ai fort approuvé , monsieur , la peine que vous vous êtes donnée pour former le goût de vos concitoyens, en leur faisant faire connaissance avec quelques - uns de nos meilleurs auteurs ; mais il me semble que le tems est encore bien éloigné, où vous aurez la sa-

tisfaction de recueillir le fruit de vos travaux. Vos feuilles n'ont pas encore produit d'effet sensible ; il y a encore bien des gens , qu'on ne soupçonnerait même pas , qui regardent comme un péché de lire les ouvrages d'un poëte ou quelque autre livre écrit avec goût , & qui vous trouvent très - condamnable d'écrire à votre âge de pareilles feuilles. Un veillard penser d'une manière aussi mondaine , employer son tems à une chose aussi inutile qu'à établir parmi nous l'empire du goût ! Tel est le jugement que j'ai souvent entendu porter de votre ouvrage périodique. J'ai quelquefois entrepris de vous justifier auprès de ceux qui vous blâmaient faute de lumières , car je ne me donnai jamais la peine de vous défendre auprès de ceux qui vous attaquaient par malice. Former le goût d'une nation , leur disais-je , c'est contribuer à l'avancement de la vertu , apprendre aux hommes à être heureux , & à jouir innocemment de leur bonheur. De pareils discours étaient pour eux intelligibles , ils regardaient mes argumens comme des paradoxes insoutenables. Je suis convaincu de la nécessité de faire comprendre aux hommes cette vérité incontestable , que le bon goût , la vertu & le vrai bonheur sont intimement liés ensemble.

ble, & que celui qui travaille à l'avancement du premier, travaille en même tems pour les deux autres. Daignez ; monsieur, développer ce sujet dans vos feuilles suivantes. Je vous communiquerai, en attendant, comment je m'y suis pris pour défendre la cause du goût par rapport à son influence sur la vertu & sur le bonheur.

Le *goût* n'est, selon moi, autre chose que le sentiment agréable qu'on éprouve à la vue de la beauté & de l'ordre. Comme toutes nos sensations dérivent des mouvemens & des passions du cœur, il suit nécessairement, que toute beauté & tout ordre découlant de la même source, ont aussi les mêmes loix éternelles & immuables.

Les regles du beau sont toujours les mêmes, elles ne different que par la diversité de leurs objets. Une action généreuse, une pensée noble, un beau tableau, un jardin magnifique me font éprouver un même sentiment, qui ne saurait varier que relativement aux objets. Le goût me fait sentir la beauté des arts, & je n'éprouve pas une sensation moins douce, à la vue des actions morales de mes semblables. Si je discerne avec justesse les beautés d'un tableau ou d'un palais, je ne sens pas moins la beauté de mes bonnes actions. Il y a cependant quel-

que différence sur ce sujet , qui vient du caractère personnel de chaque individu ; mais elle ne saurait occasionner dans le général aucun changement considérable.

Rien n'est beau que ce qui nous procure un plaisir durable, & rien ne pourra produire cet effet & nous assurer une sensation de plaisir continuelle, que la vérité, la raison & l'ordre moral. D'où il suit que le sentiment du beau, de l'ordre dans les arts ou dans les actions morales, dans ce qui représente la vérité, dans les sciences & dans les objets intellectuels ou corporels, peut seul constituer ce que nous appelons le bon goût. Il nous fait sentir tout d'un coup & avec beaucoup de justesse, tout ce qui est beau. Il nous fait envisager une action malhonnête, comme un mauvais tableau qu'on a placé furtivement dans une galerie à portraits ; & une belle faillie, comme un habit d'un mauvais choix. Enfin, il nous fait apercevoir dans le commerce de nos semblables, tout ce qu'il y a d'utile & de désagréable, aussi bien que si nous l'avions lu dans un livre. FREDERIC, le premier auteur de son siècle, saisit d'un coup-d'œil, l'ordre que doit observer une armée prête à attaquer l'ennemi ; & il n'est pas moins habile lorsqu'il ordonne les apprêts d'une

fete. Celui qui ne sent que la beauté d'un seul objet, ne peut passer pour un homme de goût. C'est pourquoi on peut dire qu'un savant qui ne sent que la beauté & l'ordre des sciences, ou un soldat qui ne daigne pas accorder son attention à d'autres objets qu'à ceux de son métier, sont tous les deux des pédans sans goût.

Ce que je viens de dire, prouve clairement que le bon, le véritable goût se rapporte à toute sorte de beauté & à toute sorte d'ordre, soit dans les arts & dans les sciences, soit dans la vie morale; & que les progrès du goût ont une influence sensible sur le caractère moral, sur le cœur & sur la vertu. Ce qui m'apprend à connaître & à sentir la régularité ou les défauts d'un poeme, agit aussi en moi, lorsqu'il est question des actions de ma vie. Une expression sublime d'un poete me fait éprouver une sensation agréable; il en sera de même à la vue d'une action noble & généreuse. J'ai lu un passage dans un ouvrage périodique anglais, qui convient fort à mon sujet : *si nous étions appelés*, dit l'auteur, *à bâtir un temple au goût, chaque science fournirait une colonne pour le soutenir, chaque vertu y aurait un autel, & les trois graces rempliraient les fonctions de grandes-prêtresses.* Cet auteur prétend,

comme moi , que le goût embrasse toutes les vérités , toutes les vertus & tous les agrémens de la vie. Si le peu que nous avons dit jusqu'à présent , prouve déjà que celui qui favorise le bon goût , travaille en même tems pour la vertu , les considérations suivantes le prouveront encore mieux.

L'expérience nous démontre , que la vue de quelques actions nobles & vertueuses excite en nous certains mouvemens qui , lorsque nous ne sommes pas tout à fait corrompus , nous disposent à les imiter. Nous les admirons pour l'ordinaire , & l'imitation suit de près l'admiration. Quel tendre intérêt ne prenons - nous pas aux actions vertueuses qu'on nous présente dans les livres , ou à celles dont nous sommes témoins dans la société ! C'est le goût qui nous fait sentir la beauté & l'ordre moral de ces belles actions , qui nous fait lire avec plaisir toutes ces histoires vraies ou supposées , dans lesquelles on nous dépeint des actes de vertu , qui nous fait désirer le commerce de ces personnes aimables que nous avons vu agir si noblement , ou qui nous ont fait part des belles actions qu'elles ont vu exécuter aux autres. Le sentiment que ces actions ont fait naître dans nos cœurs , se soutient ; le goût le fortifie au point que nous nous

accoutumons insensiblement à les admirer & à les imiter, & que nous marchons d'un pas ferme dans le chemin de la vertu. Si quelqu'un lit, par exemple, qu'un pauvre homme a trouvé une somme d'argent, qu'il l'a fait publier lui-même & qu'il rend la somme trouvée à celui qui a prouvé qu'il en était le propriétaire légitime, sans exiger aucun récompençe; plus le goût du lecteur sera épuré, & plus il sentira l'ordre moral & la beauté d'une telle action. Il admirera ce pauvre homme; le sentiment qu'il éprouve dans ce moment, le disposera à l'imiter en d'autres occasions. Ainsi plus celui qui veut enseigner le goût, fortifie ce sentiment, & plus il affermit nos cœurs dans la vertu. Cette considération prouve combien la lecture de Grandison & d'autres livres semblables est propre à nous faire aimer la vertu. Le goût porte ceux qui suivent ses impressions à remplir leurs devoirs; & lorsqu'ils se sont égarés, il les ramène plus promptement dans le bon chemin que ceux qui n'ont pas cultivé leur goût par le moyen des arts & des sciences. Lorsque le cœur éprouve la sensation agréable de la beauté par les objets qui tombent sous nos sens, comme d'un excellent poëme ou d'un tableau fait par un grand maître, il est plus capable de sentir

la beauté de la vertu & l'harmonie du caractère moral. La sensation du beau dans les arts le prépare à être touché plus promptement de la beauté de la vertu ; il est susceptible d'une certaine tendresse qui lui rend plus sensible tout ce qui se présente à lui de beau. De toutes ces remarques découlent un grand nombre de conséquences en faveur de l'éducation. Celui qui travaille à former le goût des enfans , prépare leur cœur à sentir vivement tout ce qui est beau , noble & généreux dans la conduite de l'homme. Hume , qui a su le premier déduire les règles des beaux arts du cœur & des passions, dit quelque part : *je suis pleinement convaincu qu'aucune occupation n'attachera plus l'homme à ses devoirs , que la culture du goût par rapport aux beaux arts. Un goût juste & sûr , qui nous fait discerner ce qu'il y a de beau & de régulier dans un tableau , dans un morceau d'architecture , dans un jardin , nous aidera beaucoup à découvrir la beauté des actions morales.* Un homme qui aura acquis ce goût fin & délicat, ne verra qu'avec peine des actions injustes ou mal disposées. S'il arrive que ses passions l'entraînent quelquefois , & qu'elles l'éloignent de ses devoirs , le premier moment de réflexion l'y ramènera avec plus de force , & avec une ferme résolution

de ne s'en écarter jamais. Cette chute sera un nouveau motif qui l'engagera à se vouer entièrement à la vertu. Il apprendra ainsi par expérience que le vrai bonheur dépend de l'ordre & de la régularité; que chaque fois qu'il s'éloigne de la justice & de l'honnêteté, il s'expose à la honte & aux remords de la conscience.

On m'a objecté les exemples de gens qui ont beaucoup de goût, & qui sont avec cela très-vicieux; mais j'ai nié qu'ils aient du goût. Ils paraissent seulement en avoir, parce qu'ils ont une bibliothèque choisie; mais ils doivent ce choix à d'autres: parce qu'il possède un jardin rangé avec goût; mais l'invention & l'établissement en sont dus à d'autres: ou leur goût est faux & corrompu. Il est par rapport aux arts, ce qu'il paraît dans l'ordre moral. Je crois pouvoir soutenir qu'un homme d'un goût juste a le cœur plus sensible, plus capable de sentir la beauté de la vertu, plus préparé à recevoir ses douces influences, plus propre à retourner à ses devoirs lorsqu'il a eu le malheur de s'en éloigner, que celui qui n'a point le goût du beau.

Qu'il me soit permis, à l'imitation d'Houme, de proposer les questions suivantes, & de décider, selon les réponses qu'on y fera,

si quelqu'un est du nombre des gens de goût ou non. Si c'est Damon qui prétend à ce titre, je demanderai : est-ce que Damon est orgueilleux, capricieux, prodigue, joueur, calomniateur, ivrogne ? Est-il mauvais voisin, hypocrite, faux ami ? Si on me répond qu'il a quelques-uns de ces vices, je déclare qu'il est destitué de toute espèce de goût.

Pour ne point abuser de l'attention de mes lecteurs, je ne ferai que leur retracer les avantages précieux du bon goût. Il nous apprend comment nous devons proposer une vérité pour qu'elle touche & qu'elle plaise ; il nous montre la vraie manière de rendre notre cœur sensible. D'où vient que les vérités les plus sublimes qu'on nous propose nous touchent souvent si peu ? Sans doute que c'est parce que ceux qui les proposent, négligent si fort la culture du goût. C'est lui seul qui dépouille le mérite de ce qu'il a de dur & qui nous le rend aimable. Il y a des gens de mérite sans goût ; mais leur mérite est si choquant, si désagréable, qu'on s'en éloigne autant qu'on le peut. C'est pourquoi il arrive quelquefois que des foux sans mérite sont mieux reçus que d'autres qui en ont beaucoup, & cela parce que les premiers y substituent des manières polies &

gracieuses , qui leur tiennent lieu de mérite.

Le goût ne permet pas qu'on exerce la bienfaisance avec un air de hauteur & pour s'attirer des éloges. Combien de gens qui font des actes de charité d'un ton si fier que leurs bienfaits sont à charge à ceux qui les reçoivent ; au lieu qu'un homme de goût fera du bien avec politesse & honnêteté. Le bon goût donne de la grace à l'amitié : un homme de goût saura joindre la considération à la familiarité. Il sent vivement ce qui est beau & honnête ; il discerne parfaitement la grossièreté d'avec la familiarité, l'estime d'avec les vains complimens. Il ne se confondra pas avec un insensé, & il ne fera pas de ce dernier son ami si je suis le sien. Le goût nous apprend à distinguer, d'avec les desirs sensuels, cette tendresse épurée que doit nous faire éprouver l'amour ; il empêche le savant d'être pédant , & le marchand de s'endormir en entendant chanter une chanson touchante. Quelle n'est pas l'influence du goût sur les autres parties *du bonheur temporel* ! Un homme riche , mais sans goût , ne saurait faire usage de son argent de manière à se rendre véritablement heureux. Il le prodiguera pour satisfaire ses sens , ou il le ferrera dans ses coffres , ou il le dépensera de façon à ne se procurer jamais ce

plaisir délicieux qu'il aurait senti s'il avait du goût. C'est de lui qu'il aurait appris à bien employer ses richesses, en les distribuant aux plus nobles des amis, à ces génies heureux qui sont souvent arrêtés au milieu de leur carrière faute de secours, aux savans pour les encourager à de nouvelles découvertes, aux artistes pour multiplier leurs travaux, ou en se procurant à lui-même des plaisirs agréables & utiles. *Que la table d'un homme de goût est desirable ! Que sa compagnie est bien choisie ! Que son commerce est aisé !* Au lieu que l'homme sans goût vit, ou comme l'ennemi du genre humain, en se rassasiant tout seul, ou en consumant son bien avec des personnes que les honnêtes gens fuient autant que sa table, parce qu'on n'y éprouve que contrainte & ennui. Un homme de goût jouit de plaisirs beaucoup plus délicats, il emploie son tems plus utilement, & il use de ses biens avec plus d'ordre & plus de régularité ; il cueille les fleurs du vrai plaisir, tandis que l'homme sans goût cherche à satisfaire son penchant pour les plaisirs grossiers des sens.

Vous pouvez, monsieur, faire imprimer cette lettre, si vous trouvez mes pensées justes.

PHILALETTE.

V. La résolution pardonnable.

C'EN est fait, allons, je me rends ;
Zélis aura la préférence ;
Oui, j'aime ses grands yeux mourans ,
Et sa naive négligence.
Que ses regards sont éloquens !
Elle fait parler le silence ,
Et Glycere & ses dix-sept ans
Ne sont plus rien dans la balance :
Mais . . . la fripponne , quand j'y pense ,
A des attraits bien séduisans.
Quel babil ! quelle extravagance !
Comme elle rit de ses sermens !
Zélis est belle , Zélis pense ;
Et cela doit intéresser.
Glycere a plus , sa pétulance
Ne l'expose point à penser.
Cependant je ne puis le taire ,
Zélis sourit bien tendrement ;
Mais l'autre , hélas , me désespère ,
Et me desole si gaiment !
Je lui fais gré de ma colere ,
Et peut-être de mon tourment.

Il faut donc adorer Glycere.
 Mais Zélis a tant de vertus ;
 Mais l'autre a de si jolis vices ;
 L'une a des charmes ingénus ,
 L'autre plaît par ses artifices ;
 Zélis , exempte d'injustices ,
 A l'esprit égal & constant ;
 Glycere change à chaque instant !
 N'est-ce donc rien que des caprices ?
 Ah ! c'est trop ; Zélis a des mœurs ,
 Et je dois tout quitter pour elle . . .
 Mais plus maligne que cruelle ,
 Glycere affecte des rigueurs ,
 Cela distrait un cœur fidelle.
 Dans la crise de ces combats ,
 Que résoudre enfin & que faire ?
 Oui , oui , pour sortir d'embarras ,
 Commençons par avoir Glycere ;
 Et toi Zélis , que je préfère ,
 Contre moi ne va point t'armer ;
 Je me dépêche de lui plaire ,
 Pour ne plus songer qu'à t'aimer .



IV. *Vers à M. le maréchal de Richelieu.*

ENTRE les palmes de Mahon ,—
Pour vous seul reverdit encore
La couronne d'Anacréon ;
Et sans vieillir comme Titon ,
Vous fêtez bien plus d'une Aurore.
Votre automne est un long printems ,
Que l'on admire & qu'on envie ;
Vous cueillez à tous les instans ,
Les fleurs du matin de la vie ,
Et l'Amour amuse le Temps ,
Pour qu'à jamais il vous oublie.

- Ah ! conservez ces goûts charmans ,
Cette aimable philosophie ,
Cette fleur de galanterie ,
Préférable aux beaux sentimens
De la gothique bergerie.
Rendez Ovide à ma patrie ,
Et laissez un code aux amans.

Voltigez de belles en belles ,
Vos lauriers toujours fleurissans
Doivent tenter les plus cruelles !

Amusez-les par des fermens :
Et puissiez-vous , grondé par elles ,
Entendre encore après cent ans ,
Tout ce qu'on dit aux infidelles !



QUATRIEME PARTIE.
L'E
NOUVELLISTE SUISSE,
ou
ANNALES POLITIQUES
DE L'EUROPE.
I T A L I E.

ROME. *Suite du bref de suppression de la
compagnie de Jésus.*

Par tant de considérations importantes,
& aidés, comme nous l'espérons, par la pré-
sence & l'inspiration du Saint-Esprit, for-
cés d'ailleurs par la nécessité de notre mi-
nistere, qui nous oblige étroitement de
concilier, maintenir & confirmer la paix
& la tranquillité de la république chrétienne,
& d'écarter tout obstacle qui pourrait la trou-

bler ; ayant de plus considéré que ladite compagnie de Jésus ne pouvait plus désormais produire ces fruits abondans & ces grands avantages , en vue desquels elle avait été instituée , qui l'avaient fait approuver par tant de nos prédécesseurs & lui avaient obtenu de leur part des privilèges si étendus ; qu'au contraire il était difficile , pour ne pas dire impossible , de se flatter que l'église pût recouvrer une paix solide & durable , tant que ladite compagnie serait subsistante : en conséquence , déterminés par les raisons particulières qui viennent d'être rapportées , & forcés par d'autres motifs que dictent les loix de la prudence & le bon gouvernement de l'église en général , lesquels nous réservons à notre seule connaissance ; nous conformant à la conduite de nos prédécesseurs , & particulièrement à celle de Grégoire X dans le concile général de Lyon ; d'autant plus que dans le cas présent , il s'agit également d'une société rangée dans la classe des ordres mendiants , tant par son institut , qu'à raison de ses privilèges ; après une mûre délibération , de notre science certaine , & par la pleine puissance du Siège apostolique , **NOUS SUPPRIMONS ET ABOLISSONS** la susdite compagnie ; nous lui ôtons toute administration quelconque , ses maisons , écoles , collèges ,

hospitaux, métairies, enfin tous autres lieux appartenans à la dite compagnie, de quelque maniere que ce puisse être, & dans quelques royaumes ou provinces qu'ils soient situés. Nous abrogeons ses statuts, régimes, coutumes, décrets, constitutions, quoique confirmés par le saint Siege, ou autrement.

Pareillement nous annulons tous & chacun de ses privileges, indults généraux ou particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée dans le présent bref, tout comme si elle était verbalement transcrite, & sous quelques clauses, formules, décrets & sanctions que ces privileges aient été conçus. Nous déclarons annulée & éteinte à perpétuité toute & quelque autorité du général, des provinciaux, visiteurs & autres supérieurs de ladite société, de quelque nature que puisse être cette autorité, tant dans les choses spirituelles que dans les temporelles. Nous voulons que la même jurisdiction & autorité soient transportées pleinement & de quelque maniere que ce soit, aux ordinaires des lieux, selon la forme, les circonstances, les personnes, & sous les conditions que nous déterminerons ci-après. Défendant, comme nous défendons par la présente, de recevoir personne dans ladite société, ni de l'admettre au noviciat & à l'habit.

A l'égard de ceux qui auront été admis jusqu'à ce jour ; nous voulons qu'ils ne puissent être reçus à faire profession des vœux simples ou solennels, sous peine de nullité & autres réservées à notre disposition. Nous voulons de plus, commandons & ordonnons que ceux qui sont aujourd'hui dans le noviciat, soient promptement, immédiatement & de fait renvoyés chez eux. Défendons pareillement que ceux qui ont fait profession des vœux simples, & qui n'ont encore été admis à aucuns ordres sacrés, puissent être pourvus desdits ordres, sous quelque prétexte ou titre que ce soit, tant à raison de la profession qu'ils ont déjà faite dans ladite société, qu'en vertu des privilèges qu'elle a obtenus contre la teneur des décrets du concile de Trente. Et parce que tous nos soins ont pour but principal de pourvoir à l'avantage de l'église & à la tranquillité des peuples ; que notre intention est en même tems de procurer toute aide, consolation & assistance aux individus ou compagnons de la même société, lesquels chacun en particulier nous aimons dans le Seigneur d'une affection véritablement paternelle ; & afin que, d'un autre côté, débarassés désormais de toutes les persécutions, dissensions & troubles dont ils ont été agités

jusqu'ici, ils puissent travailler plus fructueu-
 sement à la vigne du Seigneur & contribuer
 au salut des ames : en conséquence , & pour
 lesdits motifs , décrétons & déterminons que
 les individus qui n'auront fait que la pro-
 fession des vœux simples , & qui n'auront
 pas encore été promus aux ordres sacrés ,
 étant déliés, comme de fait ils le sont, de tout
 lien des vœux simples , ils sortent absolu-
 ment des maisons ou colleges de ladite so-
 ciété , pour être en liberté de choisir la ma-
 niere de vivre que chacun d'eux jugera la
 plus conforme à sa vocation , à ses forces
 & à sa conscience ; & cela dans l'espace de
 tems qui sera prescrit par l'ordinaire des
 lieux , & qui sera suffisant à chacun pour se
 procurer quelque emploi, bénéfice, ou même
 pour trouver quelque bienfaiteur qui le re-
 çoise dans sa maison ; pourvu que ce délai
 n'excede pas le terme d'une année , à comp-
 ter de la date des présentes. D'autant plus
 que même , selon les privileges de ladite com-
 pagnie, lesdits membres qui n'avaient fait
 que les vœux simples , pouvaient en être
 exclus par les seuls motifs laissés à la pru-
 dence des supérieurs, selon les circonstan-
 ces, sans aucune citation préalable , ni pro-
 cès quelconque. Quant aux individus déjà
 promus aux ordres sacrés , nous leur accor-

dans la faculté de sortir des mêmes maisons ou colleges de ladite compagnie , pour entrer dans quelque autre ordre régulier , approuvé du saint Siege ; auquel cas & s'ils avaient déjà fait profession des vœux simples dans la société , ils devront accomplir dans l'ordre qu'ils embrasseront , tout le tems du noviciat prescrit par le concile de Trente ; mais dans le cas où ils auront déjà fait les vœux solennels , ils pourront ne faire qu'un noviciat de six mois seulement , leur accordant gracieuse dispense pour le reste. Il leur est également permis de rester dans le monde comme prêtres & clercs séculiers , vivant sous une parfaite & absolue obéissance & juridiction de l'ordinaire des diocèses où ils établiront leurs domiciles. Nous déterminons de plus , qu'il sera assigné à ceux qui voudront ainsi rester dans le monde , jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'ailleurs , une portion congrue quelconque , prise sur les revenus de la maison ou college où ils résident ; ayant égard toutefois aux charges qui seraient attachées à ladite maison comme à ses revenus. A l'égard des profès déjà avancés dans les ordres sacrés , lesquels , ou par crainte de ne pouvoir subsister , soit faute de pension , soit par modicité d'icelle , ou parce qu'ils n'auraient pas de lieu où fixer leur do-

micile, ou pour cause de vieillesse, d'infirmités, ou par d'autres graves & justes raisons, ne voudraient pas sortir desdits colleges ou maisons, il leur sera loisible d'y demeurer : avec la réserve toutefois qu'ils n'exerceront aucune administration dans lesdits colleges ou maisons ; qu'ils seront habillés comme les clercs séculiers, & qu'ils vivront dans une pleine obéissance à l'ordinaire de ce même lieu. Nous leur défendons expressément d'en recevoir d'autres à la place de ceux qui viendront à manquer, & de faire de nouvelles acquisitions, soit de maisons ou autres biens, selon les décrets du concile de Lyon. Nous leur défendons en outre d'aliéner les effets ou biens qu'ils possèdent actuellement ; ils pourront cependant se réunir dans une ou plusieurs maisons, selon le nombre de ceux qui resteront, en sorte que celles qui seront évacuées puissent être converties en usages pieux, selon qu'il sera jugé, en tems & lieu, plus conforme aux saints canons, à la volonté des fondateurs, à l'augmentation du culte divin, au salut des âmes, & à l'utilité publique. Cependant on choisira dans le clergé séculier un personnage distingué par sa prudence & ses bonnes mœurs, qui présidera au gouvernement desdites maisons, & le nom de la société y sera tout-à-fait éteint & anéanti.

Nous déclarons aussi que les membres particuliers de ladite société, qui en étaient sortis ou en avaient été exclus, sont compris dans cette suppression générale de la société; en conséquence voulons que, quand même ils auraient été promus aux ordres, ils soient réduits à l'état de clercs & prêtres séculiers, & demeurent entièrement soumis aux ordinaires des lieux, à moins qu'ils n'aient passé dans quelque autre ordre régulier.

Les ordinaires des lieux qui reconnaîtront dans ceux qui de l'institut régulier de la société de Jésus auront passé, en vertu des présentes lettres, à l'état de prêtres séculiers, la vertu, la science & la régularité nécessaires, pourront, selon leur volonté, leur accorder ou leur refuser la faculté d'entendre la confession sacramentelle des fideles, & de prêcher publiquement; sans cette permission, aucun d'eux n'entreprendra de faire ces fonctions. Les évêques ou ordinaires des lieux n'accorderont jamais cette faculté, relativement aux étrangers, à ceux qui se feront retirés dans les maisons ou collèges qui appartenaient ci-devant à la société; & nous défendons aux ci-devant religieux de la société, d'administrer auxdits étrangers le sacrement de pénitence & de les prêcher,

ainfi que l'a défendu Grégoire X, notre prédeceffeur, dans le concile de Lyon que nous avons cité. Nous en chargeons la confcience des évêques, & nous les prions de fe reffouvenir du compte févere qu'ils rendront à Dieu des brebis qui auront été confiées à leur foin, & de ce jugement rigoureux dont le fouverain Juge des vivans & des morts menace ceux qui font à la tête des autres.

Voulons, en outre, que fi quelqu'un de ceux qui profeflaient l'inftitut de la fociété inftruit la jeunefle dans les belles-lettres, ou fait la fonction de maître dans un college, après avoir abdiqué fon ancien régime, administration & gouvernement, on ne lui permette de continuer à inftuire, qu'autant qu'il donnera lieu de bien efperer de fes travaux, & qu'il fe montrera éloigné de toutes ces conteftations & maximes qui, ou par leur relâchement ou par leur futilité, ont coutume d'exciter des diffenfions & des troubles; & en aucun tems on n'admettra pour ces fortes d'inftuctions ceux qui ne prendront pas toutes les mefures néceffaires, felon leur pouvoir, pour conferver la paix des écoles, & la tranquillité publique; & s'ils exercent ces fonctions, il leur fera défendu de les continuer.

Quant aux faintes miffions, lesquelles

nous entendons comprendre dans tout ce que nous avons disposé sur la suppression de la société, nous nous réservons de prendre les moyens les plus propres à accélérer la conversion des infidèles, & à procurer une entière & éternelle cessation de toute dissension.

De plus, après avoir cassé & entièrement abrogé comme dessus, tous privilèges & statuts quelconques de ladite société, nous déclarons que ses membres, dès qu'ils seront sortis des maisons & collèges de la société, & réduits à l'état de clercs séculiers, seront habiles à posséder, selon les décrets des saints canons & constitutions apostoliques, les bénéfices tels qu'ils soient, simples ou à charge d'âmes, offices, dignités, personats, & autres avantages semblables qui leur étaient absolument interdits, tant qu'ils seraient restés dans la société, par le bref du pape d'heureuse mémoire, Grégoire XIII, en date du 10 septembre 1584, commençant par ces mots: *Satis superque*. Nous leur permettons en outre de recevoir un honoraire pour les messes qu'ils célébreront, ce qui pareillement leur était défendu; & de jouir de toutes les grâces & privilèges dont ils auraient été privés pour toujours, par leur qualité de clercs réguliers de la société de

Jésus. Nous dérogeons pareillement à toutes & chacune des permissions que le général & les autres supérieurs leur donnaient, en vertu des privileges qu'ils en avaient reçus des souverains pontifes, tels que de lire des livres hérétiques & autres, pros crits & condamnés par le Siege apostolique, de ne pas observer les jours de jeûne, ou de ne pas faire maigre en ces jours-là, de devancer ou reculer la récitation du bréviaire, & autres permissions de cette espece, dont nous leur défendons très-sévèrement d'user; notre intention étant, qu'en qualité de prêtres séculiers, ils se conforment dans leur maniere de vivre à l'usage du droit commun.

Défendons qu'après la publication & manifestation des présentes, qui que ce soit ose en suspendre l'exécution, même sous tel motif, moyen & prétexte, de quelque nature que ce soit, par appel, recours, déclaration ou consultation sur des doutes qui par hasard pourraient naître, ou sous tout autre prétexte prévu ou imprévu. Car nous voulons, & dès maintenant & immédiatement, que la suppression & abolition de toute ladite société ait son effet dans les forme & maniere exprimées ci-dessus, sous peine d'excommunication majeure encourue par le seul fait, réservée à nous & à nos successeurs

les souverains pontifes , contre quiconque aura la présomption de mettre empêchement, obstacle, ou délai à l'exécution de ces présentes lettres.

Mandons en outre & ordonnons, en vertu de la sainte obéissance, à tous & un chacun des ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers, de quelque grade, dignité, qualité & condition qu'ils soient, & particulièrement à ceux qui ont été admis dans la société, & comptés entre ses membres, d'oser défendre ou attaquer, soit par écrit, soit de vive voix, ladite suppression, ses causes & ses motifs; pareil silence à eux imposé sur l'institut de la société, ses règles, ses constitutions, la forme de son régime, ou autre matière qui concerne cette affaire, sans une permission expresse du souverain pontife. Pareillement, sous peine d'excommunication à nous réservée & à nos successeurs, nous défendons à tous & un chacun d'oser, à l'occasion de cette suppression, attaquer & provoquer qui que ce soit, encore moins ceux qui ont été membres de la société, par paroles ou par écrit, en particulier ou en public, par des injures, des affronts, des outrages, ou autre genre de mépris.

Nous exhortons tous les princes chrétiens d'employer toute la force, l'autorité & la

puissance qu'ils ont reçues de Dieu , pour défendre & protéger l'église romaine , & par l'amour & la vénération qu'ils portent au saint Siege , de les employer à ce que nos lettres aient leur plein & entier effet ; qu'en outre , inviolablement attachés à chaque article contenu dans ces mêmes lettres , ils dressent & publient des loix qui y soient conformes , dans lesquelles ils ne négligent rien pour empêcher , en procurant l'exécution de nos décrets , qu'il ne s'élève parmi les fideles , des dissensions , des troubles & des contestations.

Enfin , nous exhortons tous les chrétiens , & nous les conjurons par les entrailles de notre Seigneur Jésus-Christ , de se souvenir qu'ils ont tous le même maître , qui est au ciel ; que nous avons tous un même réparateur , qui nous a rachetés ; que tous nous avons été régénérés dans le baptême d'eau par la parole de vie , & faits enfans de Dieu & cohéritiers de Jésus-Christ , nourris du pain de la doctrine catholique & de la parole divine ; que tous en un mot nous sommes un corps en Jésus-Christ , & membres les uns des autres , & que par conséquent il est absolument nécessaire que tous , réunis par le lien commun de la charité , aient la paix avec tous les hommes ; qu'ils ne soient rede-

vables à qui que ce soit , que d'un amour réciproque ; car celui qui aime son prochain accomplit la loi ; n'ayant que de l'horreur pour toutes animosités , dissimulations , querelles , trahisons & autres crimes : ouvrage de l'ancien ennemi du genre humain , & dont il se sert pour troubler l'église de Dieu , & mettre obstacle au salut éternel des fideles , sous le prétexte imposteur d'opinions de l'école & même de perfection chrétienne. Que tous donc fassent tous leurs efforts pour acquérir cette vraie & sincère sagesse , que S. Jacques décrit par les paroles suivantes : (chap. 3 de l'Ep. cath. v. 13.) “ Y a-t-il
 „ quelqu'un parmi vous qui soit sage & bien
 „ instruit ? Qu'il fasse paraître ses œuvres
 „ dans la suite d'une bonne vie , avec une
 „ sagesse pleine de douceur. Mais si vous
 „ avez dans le cœur une jalousie pleine
 „ d'amertume & un esprit de contension ,
 „ ne vous glorifiez pas & ne mentez pas
 „ contre la vérité. Ce n'est pas là la sagesse
 „ qui vient d'en-haut ; mais c'est une sagesse terrestre , animale , diabolique : car
 „ où il y a de la jalousie & un esprit de contension , il y a aussi du trouble & toute
 „ sorte de mal. Mais la sagesse qui vient
 „ d'en-haut est premièrement chaste , puis
 „ amie de la paix , modérée & équitable ,

„ docile , fufceptible de tout bien , pleine
 „ de miféricordes & de bonnes œuvres :
 „ elle ne juge pas ; elle n'eft pas diffimulée.
 „ Or les fruits de la juftice fe fement dans
 „ la paix par ceux qui font des œuvres de
 „ paix. „

Et comme les fupérieurs & autres religieux de ladite fociété , & tous quelconques y ayant ou prétendant y avoir intérêt pourraient refufer de confentir à l'exécution de ces préfentes , fous prétexte qu'ils n'ont point été appellés ou entendus , ou ofer en aucun tems que ce foit les accufer du vice de fubreption , obreption , nullité , invalidité ou défaut de notre intention ou autre défaut , quelque grand qu'il foit , intrinfeque ou fubftantiel , ou prétexter que dans ces lettres on aurait omis quelque formalité que l'on aurait dû observer , ou alléguer quelque autre motif réfultant du droit ou de la coutume , ou autre caufe même qui paraîtrait jufté , raifonnable & privilégiée , & même telle qu'elle ferait absolument néceffaire pour la validité des préfentes (cette formalité fût-elle renfermée dans les difpofitions même du droit , fût-il queftion d'une lésion énorme , très-énorme , & de toute la totalité) défendons d'inculper les préfentes , de les altérer , éluder , révoquer en doute , foit en droit ou

en litige, se pourvoir contre en aucun tribunal, les réduire aux prétendues voies & limites de droit, ou avoir recours à tout autre expédient de droit, ~~le~~ fait, de grace ou de justice, ni que l'on puisse alléguer contr'elles quelque concession ou grace que ce soit, obtenues en jugement ou hors de jugement; mais nous voulons que ces présentes soient toujours & à perpétuité valides, invariables & efficaces, & sortissent leur plein & entier effet, & qu'elles soient inviolablement observées par tous & chacun de ceux qu'elles regardent & qu'elles regarderont en quelque maniere que ce soit par la suite.

Ordonnons qu'ainsi & non autrement, dans toutes & chacune des juridictions, il sera jugé & défini par nos juges ordinaires & délégués, tels qu'ils soient, les avocats même de notre palais apostolique, les cardinaux de la sainte église romaine, même les légats *à latere*, & les nonces du saint Siege, & autres, de quelque puissance & autorité dont ils soient ou seront revêtus, en quelque cause & instance que ce soit; ôtant toute faculté & autorité à qui que ce soit, de juger ou interpréter autrement; & annullant tout ce qui serait fait au contraire, par qui que ce soit, de quelque autorité qu'il soit revêtu, soit en connaissance de cause ou par ignorance.

Nonobstant

Nonobstant toutes constitutions & décrets apostoliques dressés dans des conciles même généraux, & même, en tant que besoin sera, notre regle *de non tollendo jure quæsito*, & les statuts de ladite société, de ses maisons, colleges & églises, confirmés par serment, & autorité apostolique ou autre, telle qu'elle soit, & leurs coutumes, privileges, indults & lettres apostoliques, accordées, confirmées & renouvelées à ladite société, à leurs supérieurs, religieux, & à telle personne que ce puisse être, sous quelque forme & teneur qu'elles aient été accordées, même avec les déroatoires des déroatoires, & autres décrets même irritans, quand même cela aurait été fait par un motif semblable, même en consistoire ou autrement, en quelque manière qu'ils aient été accordés, confirmés & renouvelés. Pour l'effet & l'exécution de toutes les clauses & dispositions ci-dessus, que nous voulons qui soient regardées comme exprimant & renfermant tout ce qui concerne cette affaire, & devant subsister pour toujours dans toute leur force, nous dérogeons spécialement & expressément à toutes lettres & articles contraires à ces présentes, quand même, pour l'effet de cette dérogation, il serait nécessaire qu'il en fût fait une mention expresse en termes clairs & formels,

& non par des clauses générales qui emporteraient la même signification, ou que cette dérogation fût sujette à quelqu'autre formalité qui ne serait pas exprimée.

Voulons aussi que tant en jugement que hors de jugement, même foi soit ajoutée aux copies des présentes, même imprimées, pourvu qu'elles soient signées de la main d'un notaire public, & scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, que celle qu'on aurait à l'original, s'il était montré & représenté.

Donné à Rome, à sainte Marie Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 21 juillet 1773, la cinquième année de notre pontificat.

SIGNÉ, A. CARD. NEGRONI.

Nous réunirons dans cet article, comme nous l'avons annoncé, quelques détails intéressans touchant la manière dont on a procédé contre les Jésuites en divers pays de la catholicité, après la publication de la bulle portant extinction de la société. La congrégation établie par le S. Pere, pour s'occuper de cet objet, était composée de cinq cardinaux & de deux prélats, assistés de quelques avocats & autres ecclésiastiques. La société n'occupait pas moins de dix maisons ou collèges dans cette capitale. Le lundi 16

août, sur les neuf heures du soir, un délégué
 de la congrégation, accompagné d'un no-
 taire & d'un détachement de sbirres ou
 d'autres soldats, se rendit à chacune de ces
 maisons, s'en fit ouvrir les portes, assembla
 tous les religieux qui s'y trouvaient, fit lire
 le bref portant la commission, de même que
 la bullé de suppression de l'institut, mit le
 scellé sur les archives & autres dépôts, &
 laissa dans l'intérieur, des soldats chargés de
 garder les religieux à vue. Toutes ces opé-
 rations prirent la nuit entière, & se passe-
 rent avec la plus grande tranquillité. Ces
 peres éprouverent tous les ménagemens pos-
 sibles; on leur annonça que chacun d'eux
 serait pourvu d'un habit de prêtre séculier,
 & jouirait d'une pension honnête. Dès le
 lendemain toutes leurs églises furent fer-
 mées, à l'exception de trois qui sont desser-
 vies par d'autres religieux, ou par des prê-
 tres séculiers. Le pere Ricci, général de l'or-
 dre, qui avait été arrêté dans la maison pro-
 fesse, fut transféré d'abord au college An-
 glais, où il a été gardé avec le plus grand
 soin. On en a usé de même à l'égard de ses
 assistans généraux, qui ont été placés dans
 des maisons différentes & séparément : après
 quoi ils ont été transférés au château Saint-
 Angé, de même que le pere Ricci. Les fin-

ples religieux accusent ceux qui dirigeaient leurs affaires, de n'avoir pas su se conduire avec l'habileté qu'exigeaient des circonstances si orageuses. Le 18 du même mois, la bulle d'abolition fut expédiée à tous les évêques. La nuit suivante, le pere Stephanucci, jésuite, qui habitait le college de S. Apollinaire, mit le feu à une grande quantité de papiers & de livres placés près du bûcher de cette maison, qui, sans le prompt secours qu'on y apporta, aurait été entièrement consumée. Ce religieux & son neveu ont été conduits au château Saint-Ange. On a pourvu aux colleges desservis par les Jésuites, & on y a établi des administrateurs nommés par la congrégation. Depuis lors le général & ses assistans ont subi plusieurs interrogatoires qui, joints à d'autres recherches, ont fait découvrir des sommes considérables, & invitent à continuer ce travail. A mesure que les ex-Jésuites reçoivent leur nouvel habit, on leur permet de se retirer & d'emporter, après une visite exacte, quelques livres & quelques meubles.

Comme la bulle de suppression défendait sous les plus rigoureuses peines spirituelles & temporelles, de s'y opposer de quelque manière que ce fût, le cardinal Buonaccorsi ayant manifesté trop de propension pour la

société éteinte, a été excommunié & arrêté. On assure que le Saint-Pere ne lui donnera l'absolution qu'en public & avec les cérémonies ordinaires. La congrégation a fait afficher un édit portant la même peine d'excommunication contre quiconque recelerait des biens ou effets appartenans à la société, & elle ne néglige aucun des moyens propres à lui en procurer une connaissance exacte. Le général Ricci a été obligé de signer un ordre qui a été expédié aux Jésuites dans les missions, portant que, comme le Saint-Pere a supprimé la société, ils doivent se soumettre aux ordinaires des lieux de leur résidence. Il y a dans Rome plusieurs couvens de religieuses qui vivaient sous la direction des Jésuites : celui de sainte Françoise Romaine était du nombre. Le prélat Alfani s'y rendit le 4 septembre avec une escorte, fit assembler la supérieure & les religieuses dans une salle, leur lut les ordres du pape, exigeant le silence sous peine d'excommunication, & alla faire apposer le scellé sur plusieurs armoires contenant, à ce qu'on suppose, des effets ou papiers appartenans à la société. On prétend que les cours de Bourbon & de Portugal réclament une partie des richesses dont on la dépouille, comme ayant été tirées de leurs

états respectifs. On observe avec soin ceux des ex-Jésuites dont la plume est connue, & l'on en a même enfermé deux qu'on soupçonne d'être les auteurs de certains écrits satyriques.

Tels sont les principaux faits que la suppression des Jésuites a occasionnés jusques ici dans cette capitale. Il est question de voir maintenant ce qui s'est passé dans d'autres états pour le même sujet. A Gènes, le gouvernement ayant reçu le bref du Saint-Pere, a fait mettre tous les biens de la société en sequestre dans toute l'étendue de la république, & nommé une commission pour décider l'usage que l'on devait en faire. A Florence, l'archevêque s'est rendu en personne au college & au noviciat des Jésuites, & les a assemblés pour entendre la lecture du bref fatal; après quoi deux officiers envoyés par le magistrat suprême, ont pris possession, au nom du grand-duc, de tous les biens vacans par cette suppression, meubles ou immeubles, & en ont dressé un inventaire. Il a été nommé des administrateurs pour en prendre soin. A Livourne, on en a usé de même. A Ferrare, le vicaire général du diocèse ayant annoncé le bref du Saint-Pere aux Jésuites qui en dirigeaient le college, on a saisi leurs biens, & l'argen-

terie de leurs églises a été portée au mont de piété. A Bologne, il leur a été défendu de fortir de leurs maisons jusqu'à nouvel ordre. A Milan, la bulle du Saint-Pere y étant parvenue, de même que les ordres de la cour de Vienne, on a lu aux Jésuites l'arrêt de leur extinction; il leur a été ordonné de quitter l'habit de l'ordre dans dix jours; on fournit aux frais du travestissement, & on a pris possession de leurs biens dans ce duché, de même que de ceux du college Germanique à Rome. A Venise, l'ambassadeur de la république auprès du saint Siege ayant envoyé au sénat le bref de suppression, celui qui porte les ordres donnés à la congrégation, & la lettre circulaire aux évêques, on a établi une délégation qui, de concert avec le réviseur des brefs, est chargée d'examiner ces pieces, & d'allier dans son travail la modération & la charité au bon ordre & à la dignité de la république, en avisant aux moyens de remplacer ces religieux. Le roi de Sardaigne voulant se conformer aux intentions du Saint-Pere, en conservant ses droits comme souverain, lui a demandé son avis sur l'usage que S. M. doit faire des biens des Jésuites dans ses états, & il ne fera rien statué à cet égard qu'après la réponse de S. S.

De tous les souverains de l'Italie, le duc de Modene s'était jusqu'ici montré le plus favorable à la société ; cependant l'évêque de la capitale s'étant transporté au collège des Jésuites, fit lecture du bref de suppression, & ordonna à ces religieux de quitter leur habit, pour prendre celui de prêtres séculiers, leur interdisant toutes fonctions, excepté celle de dire la messe dans l'église de leurs collèges, jusqu'à ce qu'ils l'aient évacué : après quoi une commission nommée par le duc, prit possession de cette maison & de tout ce qu'elle contenait. On en a usé de même dans les diocèses de Reggio, & de Carpi, & il a été publié un édit portant que tous les biens des Jésuites supprimés sont dévolus au trésor ducal, &c.

En Allemagne, les espérances que la société fondait sur son crédit, ne se sont pas réalisées. Le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, fit venir devant lui les principaux religieux des trois collèges, & leur annonça la suppression de la société. Ensuite les commissaires nommés par la cour, mirent le scellé sur leurs meubles & effets. En Bavière, l'électeur a fait prendre possession en son nom, de toutes les maisons, collèges & biens des Jésuites, dans toute l'étendue de ses états ; mais on n'a pas encore

remplacé ces religieux quant au spirituel, parce que cet électorat relève de cinq sieges différens, & qu'il faut régler cet article avec les prélats qui les occupent. A Mayence, ces peres ont pris avec résignation l'habit d'ecclésiastiques séculiers, & sortent des divers couvens où ils avaient été transportés favorisés chacun d'une pension honnête & d'une somme pour leur vestiaire. Leurs biens qui étaient très-considérables, sont destinés en partie à fonder des écoles dans le plat pays. L'électeur de Cologne a suivi l'exemple de celui de Mayence, & a fait dresser un état exact des biens des Jésuites.

A Liège, les commissaires nommés par le prince évêque, ont procédé de même dans les deux colleges desservis par les Jésuites, & tout s'est passé avec beaucoup de douceur & de tranquillité. Dans les Pays-Bas Autrichiens, l'Impératrice-reine a déclaré par des lettres-patentes, l'ordre des Jésuites totalement éteint, supprimé & aboli à perpétuité; & en conséquence, des commissaires ont fait fermer les portes des églises, colleges & écoles de cette capitale, desservis par ces religieux, & ont mis le scellé sur tous les effets qui s'y sont trouvés. La même opération a dû se faire à l'égard des

trente colleges possédés dans ces provinces par la société. Il a été ensuite publié une ordonnance détaillée, en vue de découvrir & rassembler tout ce qui pouvait lui avoir appartenu.

En Pologne, le bref de suppression, reçu avec étonnement, n'a point encore été mis en exécution, par l'embarras où l'on est de remplacer ces religieux dans leurs divers emplois, & de leur assigner une subsistance convenable sur les biens dont on les dépouille, & qui sont très-considérables. Quoique le pape ait ordonné de les employer à des usages pieux, la république prétendra, comme les autres souverains, être en droit de disposer du temporel de la société.

Enfin il est émané, par ordre supérieur de la chancellerie de la ville & république de Fribourg en Suisse, daté du 11 octobre, une déclaration portant que, malgré la suppression de la compagnie de Jesus, les études & instructions de la jeunesse, tant Allemande que Française, n'en souffriront pas la moindre suspension dans cette ville, & que, par les arrangemens pris de la part d'une commission d'état établie pour cet important objet, les mêmes chaires qui y subsistaient avant cette époque, seront occu-

pées par les membres de ladite compagnie, en habits de prêtres séculiers; enforte que les colleges, leçons & classes publiques recommenceront cette année-ci comme à l'ordinaire, à la toussaint, sans la moindre interruption, & à la parfaite satisfaction du public. Il y aura aussi des maîtres de langues, d'armes & de danse, au service des personnes qui voudront les employer.

LL. EE. de Soleure ont aussi publié qu'elles ont pris les précautions nécessaires pour continuer les classes dans cette ville à la toussaint prochaine. Les chaires seront pourvues de professeurs, dont la plupart les ont déjà remplies l'année dernière avec le plus grand succès. On aura de plus la facilité d'apprendre sans frais l'arithmétique, la géométrie & toutes les parties des mathématiques appliquées à chaque classe, selon l'âge & le génie des étudiants. On trouvera dans la ville, des maîtres de langue française, & des maîtres très-instruits dans la musique.

Les mêmes ordres viennent d'être donnés, de la part de S. A. S. M. le prince de Bâle; & les maîtres chargés de l'éducation de la jeunesse, seront tous des Jésuites en habits de prêtres séculiers.

Mais si les ordres du Saint-Pere ont été

ainsi respectés dans les états catholiques, il n'en a pas été de même dans quelques pays protestans, où les Jésuites ont des établissemens. S. M. le roi de Prusse se trouvant à Breslau lorsque la bulle fatale y fut envoyée, manda le pere recteur de la maison que cet ordre possède dans cette capitale, outre plusieurs autres en Silésie, & lui dit " que cette
 „ bulle ne devait point alarmer les Jésuites
 „ de ses états, tant qu'ils se conduiraient
 „ avec décence & tranquillité; qu'il les prenait sous sa protection royale, & qu'en
 „ conséquence ils pouvaient nommer un
 „ supérieur général, pour lui représenter ce
 „ qu'ils croiraient utile à leur société „. Depuis, la régence de Cleves a reçu de ce même monarque, défense de permettre que la bulle en question soit publiée dans ce duché, non plus que dans les autres états de S. M.

D'un autre côté, LL. HH. PP. ont ordonné aux Jésuites de Mastricht de ne point quitter l'habit de leur institut, & d'y ouvrir leurs classes comme à l'ordinaire.

P O L O G N E.

Varsovie. Le traité entre S. M. le roi de Prusse & la république, a été signé par la dé-

légation dans la séance du 11 de ce mois; mais comme on n'a pas pu convenir relativement aux limites des provinces cédées, cet article a été remis à la décision des commissaires qui seront nommés respectivement. Dans ce traité on abolit la clause de celui de Vetzlar en 1757, par lequel la Prusse était déclarée un fief réversible à la Pologne en cas d'extinction de la ligne masculine de la maison de Brandebourg.

Les ministres des trois cours ayant remis à la délégation le plan de la nouvelle forme de gouvernement pour la Pologne, cette piece a occasionné des débats & même des reproches de la part de ceux des membres qui l'ont cru dicté par la politique ambitieuse de quelques magnats. Ce même plan a été présenté au roi, & a été pris en objet par la diete dans la premiere séance qui avait été fixée au 15 septembre, de même que dans les suivantes. Les principaux articles qu'il contient, statuent que le roi sera électif, qu'il sera toujours choisi entre les Polonais, qu'après sa mort les parens au quatrieme degré seront seuls éligibles, qu'il aura auprès de lui un conseil permanent, composé de 30 personnes, dont il sera président, & qui décidera de toutes les affaires à la pluralité des suffrages, de même que de

tous les emplois , graces & privileges , &c.

Il n'y a rien encore de décidé par rapport aux dissidens , les trois cours n'étant pas parfaitement d'accord à cet égard.

On croyait que les trois traités conclus avec les puissances copartageantes , seraient signés par le roi & par la diète dans la séance du 21 septembre ; mais quelques délégués ont d'abord refusé de le faire , & ne s'y sont déterminés que sur de nouvelles menaces de la part des ministres des trois cours. Plusieurs nonces persistent dans leurs oppositions au démembrement de la patrie. Le roi ne signera qu'après que les traités auront été ratifiés par les cours respectives.

S U I S S E.

Schaffhouse. S. A. R. le duc de Cumberland & la duchesse son épouse , accompagnés d'une suite nombreuse , arriverent en cette ville le 14 de ce mois sur les huit heures du soir , venant de Bâle ; & le 18 à 11 heures du matin , LL. AA. RR. ont continué leur route par Ulm & Augsbourg , pour passer en Italie.

Manheim. Le 147^e tirage de la loterie électoral Palatine , s'est exécuté le 14 octobre ; les numéros qui ont été extraits de la roue de fortune , sont :

44, 11, 19, 57, 85.



T A B L E.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- I. *Encyclopédie , ou Dictionnaire' universel
raisonné des connaissances humaines. Tome
XXIV.* p. 3
II. *Journal de Pierre le Grand, depuis l'année
1698 , jusqu'à la conclusion de la paix de
Nyftadt.* 16
III. *Principes abrégés sur la théorie & la pra-
tique des changes , avec des applications
relatives à Geneve , &c.* 30

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- I. *August Friedr. Vilhelm Sacks vertheidigter
Glauben der Christen , &c. Défense de la
foi chretienne, par M. SACK , predicateur
de S. M. le roi de Prusse , &c.* 37
II. *Remarques d'un voyageur moderne au
Levant , &c.* 40
III. *Ode sur la navigation; piece qui a rem-
porté le prix de l'Academie Française.* 51

III. PARTIE. Pieces fugitives.

- I. *'Réflexions sur le matérialisme de ceux qui,
non contens de nier l'immortalité de l'ame ,
n'admettent ni résurrection , ni autre vie
après celle-ci.* 68

II. <i>Epître à M. de Marmontel. Par M. de Voltaire.</i>	74
III. <i>Réponse.</i>	77
IV. <i>Le Vieillard. Soixante-dix-huitième discours. Sur le goût.</i>	81
V. <i>La résolution pardonnable.</i>	93
VI. <i>Vers à M. le maréchal de Richelieu.</i>	95
IV. PARTIE. <i>Annales politiques de l'Europe.</i>	
<i>Italie.</i>	97
<i>Pologne.</i>	124
<i>Suisse</i>	126

